This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Ch
120
5.6

LE CONFLIT

ENTRE

LA RUSSIE ET LA CHINE

SES ORIGINES,

SON DÉVELOPPEMENT ET SA PORTÉE UNIVERSELLE.

ÉTUDE POLITIQUE

PAR

F. MARTENS,

Professeur à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, Membre de l'Institut de droit international.

BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

MERZBACH ET PALK, ÉDITEURS, LIBRAIRES DU ROI.

1880.

Tous droits réservés.

Ch 120.5.6

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF
CHARLES SUMNER
CLASS OF 1830
Senator from Massachusetts

FOR BOOKS RELATING TO
POLITICS AND FINE ARTS

LE CONFLIT

ENTRE

LA RUSSIE ET LA CHINE

SES ORIGINES,

SON DÉVELOPPEMENT ET SA PORTÉE UNIVERSELLE.

ÉTUDE POLITIQUE

PAR

F. MARTENS,

Professeur à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg, Membre de l'Institut de droit international.

BRUXELLES

LIBRAIRIE C. MUQUARDT

MERZBACH ET FALK, ÉDITEURS, LIBRAIRES DU ROI.

1880.

Tous droits réservés.

Ch 120.5.6

Ch 120.5.6

Harvard College Library

BOUGHT FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For Books relating to Politics and Fine Arts."

LE CONFLIT

ENTRE

LA RUSSIE ET LA CHINE.

LE CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET LA CHINE,

SES ORIGINES, SON DÉVELOPPEMENT, ET SA PORTÉE UNIVERSELLE,

Suum cuique.

Le conflit né entre la Russie et la Chine, à la suite de la non-ratification par le gouvernement chinois du traité conclu à Livadia en octobre 1879, a pris des dimensions telles qu'une conflagration générale dans l'extrême Orient se présente comme une éventualité possible. Et nul ne s'y trompe : il est évident que ce conflit ne restera pas limité aux intérêts immédiats de ces deux puissances. L'attitude prise par le gouvernement de Pékin dans la question de Kouldja, son refus péremptoire de ratifier un traité conclu par son envoyé extraordinaire et plénipotentiaire, le sort de l'infortuné négociateur Chung-How, les préparatifs de guerre faits par la Chine, — toutes ces circonstances témoignent d'une effervescence prête à éclater en une crise formidable. Le parti militaire qui a forcé le gouvernement de Pékin à refuser la ratification du traité signé à Livadia, a évidemment tiré parti d'une agitation sourde, mais profonde, dont la population de la Chine est travaillée depuis longtemps et qui est dirigée contre tous les étrangers et contre toutes les nations européennes qui ont des traités internationaux avec la Chine. Les lettrés et les petits mandarins ont juré une haine éternelle à tous les *diables étrangers;* le traité de Livadia a été pour eux la goutte d'eau qui a fait déborder la coupe pleine de toutes les injustices dont la Chine a été victime. Les matières inflammables sont accumulées dans toutes les provinces où les Européens ont été admis et ont pu entreprendre l'exploitation du pays; une étincelle suffira pour provoquer l'explosion.

Les nouvelles qui nous arrivent de l'empire du Milieu, les appréciations des personnes compétentes qui connaissent par leur propre expérience l'état de choses actuel en Chine, la manière d'agir du parti qui domine en ce moment à Pékin, — tout nous autorise à penser que le conflit actuel entre la Russie et la Chine a des causes plus profondes qu'on ne le veut reconnaître.

Jusqu'à ces derniers temps, la Russie a exercé en Chine un ascendant incontestable. Depuis l'origine des relations entre la Russie et la Chine, les Chinois ont eu confiance en la Russie; ils ont toujours fait une distinction importante entre les *Russes* et les ressortissants des autres pays européens, qu'ils désignent comme *étrangers* ou même comme *diables étrangers*. Les rapports entre les deux nations ont été, pendant des siècles, pacifiques et amicaux. Le voisinage immédiat, le respect que les Russes ont toujours témoigné aux us et coutumes des Chinois, le désir manifeste du gouvernement russe d'entretenir avec la Chine des relations amicales et pacifiques ont créé à la Russie une position exceptionnelle dans ses rapports avec l'empire du Milieu. N'est-on pas allé jusqu'à prétendre qu'il existe une *affinité de race* entre les Russes et les Chinois et que le même sang coule dans leurs veines (*sic*)!

Cette amitié, deux fois séculaire, court risque de s'évanouir à cause du traité de Livadia. Le gouvernement chinois refuse son approbation à un traité conclu dans des conditions qui devaient confirmer sa valeur juridique d'une manière incontestable.

Comment s'expliquer cette conduite? Pourquoi la Chine se décide-t-elle à chercher querelle justement à celle des puissances européennes avec laquelle elle a entretenu, durant des siècles, des relations commerciales et pacifiques? Pourquoi son gouvernement prend-il une attitude résolument hostile précisément à l'égard de la Russie qui n'a laissé en Chine ni ruines, ni pénibles souvenirs, et qui n'a jamais soulevé de la part de la nation chinoise des explosions d'inimitié et de haine? Où faut-il chercher la cause d'une *volte-face* si subite, accomplie par le gouvernement du Bogdokhan avec une énergie vraiment surprenante?

Et d'abord, il est évident qu'on ne peut répondre à ces questions si l'on n'a en vue que le traité concernant la province d'Ily. Cela devient plus évident encore si l'on considère que jusqu'à ces derniers temps les rapports entre les deux pays n'ont pas cessé d'être des plus amicaux, et surtout si l'on se rappelle que la Russie, reconnaissant au gouvernement de Pékin le droit de ne pas donner son approbation au traité conclu, n'a nullement entendu se refuser à de nouveaux pourparlers diplomatiques sur les questions décidées à Livadia.

Malgré cette attitude conciliante de la Russie, malgré le fait incontestable que la Chine ne saurait obtenir aucun succès décisif ni sur terre ni sur mer en cas d'une guerre avec la Russie, malgré l'état critique dans lequel se trouvent, en Chine, la race dominante et même la

dynastie régnante, il semble que le gouvernement chinois *veuille* la guerre.

Toutes ces circonstances dénotent une crise aiguë dans l'ensemble des rapports entre la Chine, d'un côté, et toutes les puissances européennes ou civilisées, de l'autre. Le coup que la Chine porte à la Russie est dirigé contre toutes les nations civilisées qui, par la force des armes, ont obligé le gouvernement chinois à ouvrir ses ports et l'intérieur du pays aux étrangers. Si la Chine parvenait à vaincre la Russie et à lui imposer des conditions de paix, il est évident que, dans ce cas, l'orgueil de la nation chinoise et sa haine contre les *étrangers* n'auraient plus de bornes. L'expulsion générale du territoire chinois de tous les *diables étrangers* serait la conséquence inéluctable de ce revirement. Là est l'immense danger, le danger *universel* et *immédiat,* du conflit actuel entre la Russie et la Chine. On y doit ajouter le dommage qu'une guerre entre la Russie et la Chine causerait au commerce de l'Angleterre, de la France, des États-Unis de l'Amérique, ainsi que des autres États. Personne, en effet, ne contestera le droit de la Russie, comme partie belligérante, de bloquer effectivement les ports chinois et de faire cesser un commerce dans lequel l'Angleterre seule est engagée pour une somme annuelle de 45 millions de livres sterling. Ce droit est tout aussi bien établi que celui de la flotte chinoise de couper l'accès des ports de la Russie dans la Baltique et dans la mer Noire. Quels que soient les ménagements qu'on y apporte, les mesures coërcitives prises par la Russie contre la Chine seront nécessairement très sensibles aux intérêts des pays commerçants; il n'est pas possible qu'une guerre semblable ne mette en péril les immenses capitaux que les nations civilisées importent dans l'empire du Milieu.

C'est à ce point de vue que nous nous proposons d'étudier les relations entre la Russie et la Chine. Après avoir fait l'historique de ces relations, nous examinerons l'état de choses existant à l'époque du traité de Livadia. Nous jetterons également un coup d'œil sur les relations de la Chine avec les nations civilisées autres que la Russie. Quelques détails sur le traité signé à Livadia nous mettront à même de juger avec impartialité la partie politique du conflit actuel (1).

(1) Les sources auxquelles nous avons puisé sont, en première ligne, les renseignements très intéressants et absolument authentiques que nous ont donnés plusieurs personnes de différents pays européens; la haute position qu'ont occupée ces personnes en Chine, où elles ont passé de longues années dans les fonctions diplomatiques ou consu-

I.

Tout Chinois sait par cœur le livre de Mên-Tsi, le contemporain d'Aristote et l'un des plus illustres disciples de Confucius, qui donne, sous la forme de demandes et de réponses, toute la sagesse chinoise sur les questions de la vie sociale et politique. « Quel est, » y lit-on, « le plus grand profit qu'on puisse tirer du gouvernement d'un pays? » Voici la réponse du célèbre philosophe : « Je ne parlerai point de l'utilité futile et matérielle que poursuivent les aspirations des boutiquiers. Mais pour toi, le plus grand profit doit être l'amour des autres et la justice envers eux. »

Ce mot du philosophe chinois cst fort sage. La portée en est bien souvent oubliée dans les relations internationales. En effet, il arrive trop souvent dans nos temps que « les aspirations des boutiquiers » exercent une influence impérieuse sur la politique des gouvernements, et il est incontestable que cette influence se fait sentir avec la plus grande force surtout dans les rapports des nations civilisées avec la Chine, le Japon et tous les autres peuples non-civilisés ou à demi barbares. Certes, nous n'avons pas l'intention d'amoindrir le rôle civilisateur que le commerce a toujours joué dans les relations internationales; nous ne voulons nullement méconnaître les grands mérites que, grâce à leur énergie, à leur activité et à l'amour du lucre, les classés commerçantes se sont acquis dans le développement de la civilisation. Jamais cependant, la politique d'un pays ne devrait se trouver au service des « aspirations des boutiquiers, » jamais un gouvernement ne devrait se soumettre à l'influence décisive des commerçants. Il ne faut pas que les intérêts individuels

laires, leur a permis de connaître le pays et de se rendre compte des aspirations de la nation et du gouvernement et de l'état intérieur et général de l'empire. Nous leur renouvelons ici l'expression de notre sincère reconnaissance. Nous avons également tiré profit des ouvrages suivants : TIMKOWSKY. *Aperçu historique des relations entre la Russie et la Chine d'après les archives du Ministère des affaires étrangères de Russie.* (En manuscrit). — DUDGRON, *Historical Sketch of the ecclesiastical, political and commercial relations of Russia with China.* Pékin, 1872. — WILLIAMS, *The Middle Kingdom.* Édition de 1861. — *Letters and journals of* JAMES *eight Earl of* ELGIN, *edited by* WALROND. Londres, 1872. — MEDHURST *The Foreigner in Far Cathay.* Londres, 1872. — WENIOUKOFF, *Études sur la Chine contemporaine.* Saint-Pétersbourg, 1877. (En russe). — Le même, *Voyages aux contrées limitrophes de la Russie Asiatique.* Saint-Pétersbourg, 1868. (En russe). — SKATCHKOFF, *Esquisses de la Chine.* Moscou, 1875. (En russe). — PIASETZKY, *Voyage en Chine en* 1874 *et en* 1875. Saint-Pétersbourg, 1880, 2 volumes. (En russe). — JOUSEPHOVITCH, *Traités conclus par la Russie en Orient.* Saint-Pétersbourg, 1879. (En russe). — Baron HUBNER, *Promenade autour du monde* (1871). Paris, 1877, t. II.

guident la politique d'une nation, ni que les intérêts politiques d'un pays soient subordonnés aux aspirations personnelles d'une classe quelconque de la société.

Ces vérités banales sont malheureusement trop souvent oubliées. Elles le sont surtout dans les rapports des États européens avec la Chine. A mesure que le commerce européen avec ce pays s'est développé, l'on a vu les intérêts commerciaux chercher par tous les moyens à influencer la politique des gouvernements. Plus la nation chinoise a fait de concessions aux exigences des ressortissants des nations civilisées, et plus aussi ces derniers se sont crus autorisés à fouler aux pieds les droits imprescriptibles des Chinois à l'indépendance et à l'intégrité de leurs coutumes et de leurs aspirations nationales. Identifiant leurs intérêts individuels avec les intérêts publics de leur pays, les commerçants n'ont cessé de prêcher la nécessité d'une politique « ferme et énergique. » Cette politique « ferme et énergique » doit faire crouler tout l'édifice de l'État chinois, en abolissant définitivement l'indépendance du gouvernement du Bogdokhan dans l'administration intérieure de son pays.

Grâce à Dieu, il n'est pas un seul des gouvernements d'Europe ou d'Amérique qui ait consenti, jusqu'à présent, à abdiquer entièrement son indépendance dans la direction de sa politique extérieure. Ni l'honneur, ni les devoirs envers les intérêts publics n'ont permis à aucun d'eux d'entrer dans la voie proposée et d'épouser une politique systématique de menace et de guerre à l'égard de la Chine. Tous les gouvernements chrétiens n'ont pas su, néanmoins, écarter également l'influence pernicieuse des intérêts individuels ou privés sur leur politique dans l'extrême Orient. C'est ainsi que le gouvernement anglais, malgré son sincère désir de conserver son indépendance et d'éviter le danger de complications imprévues d'une portée incalculable, n'a pas toujours été en état de résister aux exigences péremptoires des résidents anglais en Chine et de leurs partisans en Angleterre. Le trafic de l'opium, imposé aux Chinois, pour leur ruine matérielle et intellectuelle, reste jusqu'à présent sous la protection spéciale de l'Angleterre. A un autre point de vue, la propagande du catholicisme en Chine, imposée aux Chinois par la force des armes, a pour conséquence pratique d'y miner l'état de choses actuel et de compromettre la souveraineté du gouvernement du Bogdokhan aux yeux de ses propres sujets.

Si l'on suit le développement historique des relations internationales entre la Russie et la Chine, il est impossible de ne pas se convaincre de

ce fait que jamais la politique du gouvernement russe à l'égard de son voisin n'a été subordonnée aux intérêts spéciaux du commerce. Jamais la politique russe n'a été dirigée par les « aspirations des boutiquiers », jamais elle n'a voulu sacrifier les intérêts publics de la nation au profit des calculs de qui que ce soit. La Russie n'a suivi à l'égard de la Chine ni des buts qui devaient démoraliser ou détruire ses forces vitales, ni des aspirations dont la conséquence aurait été d'imposer aux Chinois les bienfaits d'une religion aux dépens de leur souveraineté nationale et de leur avenir.

L'*unique* but de la politique russe à l'égard de la Chine a consisté dans le développement des relations commerciales et de bon voisinage avec elle, sous la condition de la sauvegarde réciproque de l'indépendance nationale dans le domaine de l'administration intérieure et des relations extérieures. L'aperçu historique des relations entre les deux pays le prouvera.

D'après les historiens russes, les premières relations de la Russie avec la Chine remontent au XVIe siècle. En 1567, le czar Iwan le Terrible envoya deux *attamans* ou chefs de Cosaques, Petrow et Bournasch Ialyschew, explorer les contrées au-delà du lac de Baykal. Les intrépides voyageurs rapportèrent au czar qu'ils avaient parcouru la Mongolie et les contrées au-delà de la Sibérie, qu'ils avaient même été à Pékin, mais que l'empereur des Chinois n'avait pas daigné les recevoir en audience, parce qu'ils n'avaient pu lui offrir des cadeaux.

Cette dernière circonstance est très caractéristique. Elle démontre que l'empereur chinois voyait dans les Cosaques des envoyés d'un peuple soumis à son autorité et dont il attendait des marques de vasselage. Et en effet, de nos jours encore, les livres de géographie chinois citent la Russie comme un État vassal du Bogdokhan, bien que le gouvernement chinois ait eu, depuis longtemps, des preuves qui devraient modifier son opinion à ce sujet. Dans les pourparlers diplomatiques entre la Russie et la Chine, celle-ci n'abandonnait nullement cette manière de voir et les mandarins croyaient de leur devoir de maintenir leurs souverains dans cette conviction.

La conquête de la Sibérie terminée, le gouvernement moscovite tenta, à plusieurs reprises, d'entrer en rapport immédiat avec la Chine, et au commencement du XVIIe siècle plusieurs hardis explorateurs eurent pour tâche d'y pénétrer. Ce n'est, cependant, que depuis l'année 1644 que les possessions russes se rapprochèrent immédiate-

ment des possessions chinoises. A cette date s'établirent, sur les bords du fleuve Amour, Michel Poyarkow et ses compagnons d'armes. En 1647, l'*attaman* de Cosaques Khabarow fut chargé de fonder une colonie sur les bords de ce fleuve et d'explorer celui-ci jusqu'à la mer. Khabarow exécuta avec courage cette tâche difficile, établit une colonie russe à Albazine, sur la rive gauche de l'Amour, et explora le fleuve jusqu'aux embouchures. La description qu'il donna du pays et le riche butin qu'il en apporta eurent leur effet naturel. Des expéditions entreprises par des Cosaques et des aventuriers, avides de s'enrichir, se suivaient et Albazine devenait un Eldorado pour la population russe de la Sibérie. Ni les Toungouses, auxquels appartenait Albazine, ni les Chinois qui se déclarèrent maîtres de l'Amour et de toute la contrée baignée par ce fleuve, n'étaient en état d'arrêter les Cosaques et les chasseurs russes. Mais, en 1667, une grande armée chinoise apparut devant le fort d'Albazine et le somma de se rendre. Deux années durant l'armée assiégeante fut incapable de s'emparer du petit fort, défendu par une garnison de quelques centaines d'hommes, que la famine seule put contraindre à se rendre. Le fort fut détruit.

Les richesses de la contrée provoquèrent de nouvelles expéditions de la part des Sibériens et, en 1670, le fort d'Albazine fut rebâti par Tchirnigowsky et ses Cosaques. L'annonce de ce fait augmenta l'émigration vers les bords de l'Amour, bien que la population mantchoue du pays s'y opposât. Cette fois, cependant, la domination russe à Albazine ne fut pas de longue durée. En 1685, une nouvelle armée chinoise apparut devant le fort. La garnison russe se composait de 450 hommes avec 3 canons et 300 fusils, sous le commandement du brave Tolbouzine. L'armée chinoise était forte de 15,000 hommes avec 50 fusils et 100 canons. Les Chinois furent d'abord repoussés et battus par la vaillante garnison, mais celle-ci se convainquit bientôt qu'à la longue toute défense deviendrait impossible. Elle capitula donc, à la condition de pouvoir se replier sur Nertchinsk. La condition fut acceptée, mais vingt-cinq Russes durent se rendre prisonniers de guerre et furent envoyés à Pékin. Parmi eux se trouvait le prêtre Leontyeff. Ce sont eux qui ont jeté les bases de la colonie russe des Albazinois et de la *mission ecclésiastique russe* dont nous auront fréquemment à parler.

L'histoire d'Albazine ne finit nullement avec le désastre de 1685. La même année, Tolbouzine rebâtit le petit fort, grâce au concours d'un Allemand, nommé Beuthen, qui avait été exilé en Sibérie, et, dès juillet

1686, une nouvelle armée chinoise de 8,000 hommes avec 40 canons et soutenue par une flottille, recommença le siège. Les hostilités se prolongèrent jusqu'en mai 1687. Tolbouzine fut tué; Beuthen prit le commandement et défendit, pendant deux ans, Albazine contre toutes les attaques des Chinois. Finalement, dans l'hiver de 1688, Beuthen et ses braves abandonnèrent volontairement la place (1).

L'histoire de la ville d'Albazine (les Chinois l'appellent *Iaksa*) est digne d'attention sous plusieurs rapports. Elle prouve d'abord combien est contestable la prétention des Chinois, en vertu de laquelle le fleuve Amour et tout le pays qu'il parcourt devraient être reconnus comme territoire chinois. Les maîtres aborigènes de cette contrée ont été les Toungouses et le pouvoir des Chinois était plutôt une simple affirmation qu'une réalité. Albazine a été pendant plusieurs années possession moscovite et les sujets du czar de Moscou parcouraient librement le fleuve Amour. Malheureusement les autorités russes de la Sibérie n'étaient guère, au XVIIe siècle, en état de défendre une possession si éloignée d'Irkoutsk.

Ensuite, on voit que dès l'origine il y a des rencontres hostiles entre la Russie et la Chine. Le gouvernement moscovite ne pouvait donner son approbation aux excès et aux actes de brigandage des Cosaques et des émigrants russes qui faisaient de fréquentes et sanglantes irruptions sur le territoire chinois. Le gouvernement de Pékin, de son côté, devait se convaincre qu'aussi longtemps qu'Albazine resterait aux mains des Russes la tranquillité ne serait pas possible sur ces frontières. Malgré toutes les plaintes des autorités chinoises, le gouvernement du czar de Moscou ne mettait pas fin à cet état des choses; dès lors, les armées chinoises furent chargées de s'emparer d'Albazine. Cette démarche était d'autant plus correcte aux yeux du gouvernement de Pékin qu'il s'attribuait la souveraineté sur tout le fleuve Amour. Quant au gouvernement de Moscou, il ne pouvait, vu la distance qui le séparait d'Albazine, ni retenir cette place sous son autorité, ni faire cesser le brigandage des Cosaques; il laissa donc faire les Chinois, sacrifia le fleuve Amour par faiblesse et abandonna à leur sort les défenseurs d'Albazine.

L'histoire d'Albazine et les expéditions hardies des Cosaques et des chasseurs russes sur le territoire chinois fortifiaient, d'un autre côté, la conviction du gouvernement de Moscou que le commerce avec la

(1) ANDRÉE, *Das Amurgebiet und seine Bedeutung*, 1867. — ROMANOFF, *Die Stadt Albazin*, 1867. — Comparez DUDGEON, *Historical sketch*, p. 6.

Chine offrirait à la Russie de grands avantages. Il fallait, si l'on voulait entretenir des relations commerciales et pacifiques avec ce pays, lui faire des avances, prévenir des malentendus, flatter son amour-propre et respecter ses coutumes et ses aspirations. Le gouvernement moscovite le comprit et, pour atteindre son but, il ne recula même pas, parfois, devant le sacrifice de droits incontestables. Ces considérations sont nécessaires si l'on veut se rendre exactement compte des négociations diplomatiques qui eurent lieu entre les deux nations.

La première mission diplomatique russe en Chine date de 1653. Après un voyage hérissé de difficultés inimaginables, l'envoyé Baikoff arriva à Pékin. Les mandarins exigèrent qu'il accomplit le *kow-tow*, c'est-à-dire qu'il se prosternât neuf fois devant le Bogdokhan et touchât la terre de son front; à cette condition ils se déclaraient prêts à solliciter pour l'envoyé russe une audience solennelle. Baikoff se soumit. Il fut reçu par le Bogdokhan, auquel il présenta les cadeaux du czar. Il est utile d'ajouter que, d'après les idées chinoises, le *kow-tow* et les cadeaux offerts par un envoyé témoignent que le souverain de l'envoyé se reconnaît vassal de l'empereur de Chine (1). Nous verrons plus tard que le *kow-tow* a été plus d'une fois une pierre d'achoppement dans les rapports diplomatiques de la Russie et de la Chine.

Malgré la condescendance de Baikoff, sa mission manqua complétement son but. Il n'obtint aucune concession en ce qui concernait le commerce, et les mandarins ne voulurent même pas prêter l'oreille à ses demandes. Il se convainquit ainsi que sa condescendance et les concessions qu'il avait faites aux exigences déplacées des Chinois n'avaient fait qu'ajouter à leur présomption et l'humilier lui-même à leurs yeux.

Le désir du gouvernement moscovite de donner une base solide aux relations commerciales, ainsi que les difficultés surgies à la suite des excès commis par les Cosaques, l'engagèrent à envoyer de nouvelles missions à Pékin. Il y en eut deux, en 1658 et en 1672. Celle-ci, à la tête de laquelle se trouvaient Milowanow et Kobiakow, fut reçue avec égards par le gouvernement de Pékin, et les deux envoyés retournèrent dans leur pays chargés de cadeaux faits au czar par le célèbre empereur chinois Kang-Tsï, qui occupait alors le trône des « fils du Ciel ». Le

(1) Quand, en 1793, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, lord Macartney, se rendit par le Peiho à Pékin sur sa *djonca*, les mandarins chinois firent arborer un drapeau avec l'inscription suivante en chinois : « Ambassadeur apportant le tribut de la nation anglaise. »

tsungli-yamen (ministère chinois) avait remis aux envoyés une note dans laquelle il exigeait l'extradition du prince des Toungouses, Gantimour, qui s'était réfugié sur le territoire russe. Mais la mission subit un échec dans le domaine commercial.

La mission de Spafari, qui occupait au *posolky prikas* (ministère des affaires étrangères), à Moscou, la charge de traducteur, ne fut guère plus heureuse. Spafari quitta Moscou en 1676; il était accompagné du jésuite Verbiest, en qualité de drogman. Le gouvernement du czar comptait spécialement sur la présence du P. Verbiest, parce qu'il savait dans quelle estime on tenait les jésuites à la cour de l'empereur Kang-Tsi. Cette présence fut cependant plus nuisible qu'utile à l'envoyé russe, qui remarqua bientôt l'intimité de son drogman avec les jésuites résidant près la cour chinoise. Or, pendant toute la durée de leur séjour à Pékin, c'est-à-dire jusqu'à leur expulsion de la Chine au commencement du XVIIIe siècle, les Pères de la compagnie de Jésus ont systématiquement contrecarré les efforts du gouvernement russe et tâché de l'empêcher d'entrer en relations plus intimes avec la cour de Pékin. Les mandarins proposèrent à Spafari les trois conditions suivantes pour l'établissement d'un commerce régulier avec la Russie : 1) ils insistèrent de nouveau sur l'extradition du prince Gantimour; 2) ils demandèrent qu'un homme « plus raisonnable » que Spafari fût envoyé comme ambassadeur en Chine (ils accusaient Spafari d'insolence et d'arrogance); 3) les Russes établis en Chine devaient vivre pacifiquement et se soumettre aux lois du pays. Ces conditions ne furent pas acceptées. L'envoyé russe quitta la capitale du fils du Ciel sans avoir conclu de traité, mais en sauvegardant la dignité de son souverain par le refus net de se soumettre au *kow-tow*. Spafari, en effet, était resté inébranlable sur ce point, malgré toutes les instances des mandarins; cette attitude le priva de l'honneur d'être reçu en audience par l'empereur, et fut la cause des plaintes du *tsungli-yamen* au sujet de son caractère arrogant et insolent.

La guerre des Chinois sur l'Amour et les mesures hostiles prises par les autorités chinoises limitrophes obligèrent le gouvernement moscovite à prendre des arrangements quelconques avec son voisin. En 1686, le gouvernement du czar Alexis Michailowitch se décida à envoyer en Chine F. A. Golowine, en qualité d'ambassadeur et ministre plénipotentiaire. Ses instructions lui prescrivaient de terminer avant tout les nombreuses difficultés pendantes au sujet de la frontière et d'insister

en vue de porter celle-ci au-delà d'Albazine. Si les Chinois ne voulaient à aucun prix consentir à cette ligne de démarcation, Golowine devait faire reconnaître comme frontière le fleuve Amour. L'ambassadeur était également chargé de proposer un échange des prisonniers de guerre, mais il ne pouvait accorder l'échange du prince Gantimour. Enfin, en vue de développer les relations pacifiques et commerciales entre les deux pays, Golowine devait proposer l'envoi périodique de missions diplomatiques réciproques et tâcher d'obtenir pour les sujets et les commerçants russes le droit de passer en Chine avec leurs marchandises.

Parvenu en Sibérie, Golowine expédia au gouvernement de Pékin un messager pour annoncer son ambassade et demander l'envoi de plénipotentiaires chinois autorisés à traiter toutes les questions en litige. L'empereur Kang-Tsi reçut cette nouvelle avec joie et envoya des plénipotentiaires au-devant de Golowine. La rencontre eut lieu près de Nertchinsk. Les plénipotentiaires chinois arrivèrent accompagnés d'une grande armée, tandis que Golowine n'avait dans sa suite que quelques centaines de soldats. Les pourparlers relatifs au cérémonial occupèrent presqu'autant du temps que les négociations au sujet des questions politiques. Golowine défendit les intérêts de son pays avec beaucoup d'adresse et d'énergie, mais il fut obligé de céder, après s'être convaincu que sa sécurité personnelle courait des dangers sérieux. Enfin, au mois d'août de l'année 1689, le premier traité international entre la Russie et la Chine fut signé sous les murs de Nertchinsk.

Si l'on étudie cet acte, il faut reconnaître que l'ambassadeur moscovite avait fait preuve d'un grand esprit de conciliation. Le fleuve Amour et tous les pays qu'il baigne étaient cédés aux Chinois, la Russie consentait à la destruction de la ville d'Albazine et la rivière Gorbitza formait dorénavant la frontière des deux pays. La Russie perdait ainsi dans l'extrême Orient une magnifique province. La victoire de la diplomatie chinoise était particulièrement due aux deux Pères jésuites, Gerbillon et Pereira, qui étaient attachés à l'ambassade chinoise; les manœuvres de ces deux négociateurs avaient été entièrement conformes au principe : « Qui veut la fin veut aussi les moyens. »

Les deux parties contractantes décidèrent dans le traité de Nertchinsk la question fort importante de l'extradition des déserteurs, terme par lequel elles désignaient tous les sujets qui quittaient leur pays natal sans autorisation de leurs gouvernements. Beaucoup de Chinois se

sauvaient sur le territoire russe, où ils trouvaient une plus grande sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens; le gouvernement de Pékin les considérait comme des révoltés et exigeait impérieusement leur extradition. Aux termes de l'article IV du traité, les déserteurs qui avaient quitté leur pays avant la signature de cet acte purent continuer à demeurer là où ils se trouvaient, mais ceux des sujets des deux parties contractantes qui quitteraient leur pays natal après la signature du traité, devaient être livrés à leurs gouvernements respectifs.

L'article V du traité était de la plus haute importance. Il accordait aux sujets des deux puissances le droit de voyager, d'acheter et de vendre dans les possessions chinoises et russes, à la seule condition d'être munis de passeports. Chose curieuse, cet article ne fait aucune restriction à ce droit de commerce, ni quant aux lieux ouverts aux Russes, ni quant aux marchandises. D'après le texte, toute la Chine était ouverte aux marchands moscovites. En fait, cependant, ce droit illimité de commerce n'exista jamais et les relations commerciales entre la Russie et la Chine s'établirent dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles, restrictives et désavantageuses pour le commerce russe.

Ajoutons qu'en vertu de l'article VI du traité, en cas de crimes commis par les Chinois sur le territoire russe ou par les Russes en Chine, les accusés devaient être livrés à leurs juges nationaux par l'intermédiaire des autorités limitrophes. Il fut ajouté que les crimes commis par des personnes privées n'amèneraient jamais des mesures hostiles ni la guerre. En cas de contestation, des missions spéciales seraient chargées de terminer les conflits à l'amiable.

Le gouvernement du czar fut très satisfait du traité de Nertchinsk, quoique la Russie perdît la belle contrée de l'Amour. On espérait à Moscou que la Chine serait ouverte au commerce et que les difficultés provoquées par l'incertitude de la ligne de démarcation viendraient à cesser. Les événements prouvèrent malheureusement que le gouvernement chinois n'interprétait pas de la même manière le traité signé par ses plénipotentiaires. De nouveaux conflits surgirent au sujet des frontières et les autorités chinoises suscitèrent toute espèce d'obstacles au commerce russe.

En 1692, le jeune czar Pierre I envoya en mission spéciale à Pékin un marchand allemand de Glückstadt, Eberhardt Isbrand Ides; celui-ci avait pour ordre de demander l'exécution du traité de Nertchinsk, de solliciter du Bogdokhan le droit de construire une église russe à Pékin,

de proposer une meilleure fixation de la frontière et de chercher à résoudre la question des rapports entre le gouvernement de Pékin et les Mongols. Isbrand Ides quitta Moscou en mars 1692 et arriva en novembre 1693 à Pékin, où il séjourna jusqu'au mois de février de l'année suivante. La mission fut tout-à-fait malheureuse. Ides n'obtint absolument rien; il fut assez bien traité et eut même l'honneur d'être reçu par le fils du Ciel, mais le Bogdokhan refusa d'accepter la lettre du czar, parce que le nom de celui-ci y précédait celui du fils du Ciel. Les présents ne furent pas agréés. Enfin, aucune des propositions de l'envoyé ne fut écoutée par les mandarins. Ajoutons qu'à la demande d'Ides d'envoyer une mission diplomatique à Moscou, le gouvernement chinois répondit que jamais il ne le ferait, les us et coutumes des Chinois ne le permettant pas. En effet, dans la suite, le gouvernement chinois envoya régulièrement tous ses négociateurs jusqu'à la frontière russe; jamais, sauf en deux cas, il ne leur permit de se rendre dans la capitale de l'empire de Russie. En règle, les négociations avec les autorités chinoises se faisaient par l'intermédiaire du gouverneur de Tobolsk.

L'insuccès de la mission d'Isbrand Ides fit une pénible impression sur Pierre le Grand, qui dut se convaincre combien il était difficile de maintenir des relations amicales avec le fils du Ciel. Il paraît, du reste, que l'empereur de Chine, Kang-Tsi, modifia peu à peu sa manière de voir et se décida à montrer plus de déférence pour son puissant voisin. C'est ainsi que depuis le commencement du XVIIIe siècle les relations entre les deux pays se développent progressivement et que l'attitude du gouvernement chinois devient plus conforme aux idées de courtoisie européenne et aux conditions de bon voisinage.

En 1712 arriva en Russie le Mongol Toulischen, envoyé par le Bogdokhan en mission spéciale chez les Kalmoucks qui avaient émigré de la Chine et s'étaient établis sur les bords du Volga et au nord de la mer Caspienne. Toulischen devait engager le khan des Kalmoucks-Aiouk à attaquer les Djoungares, qui étaient en guerre avec les Chinois. D'après ses instructions, Toulischen devait accepter l'invitation que pourrait lui adresser Zsagan-Khan, c'est-à-dire le czar, de visiter sa cour, et il avait l'ordre de se soumettre consciencieusement au cérémonial et aux coutumes reçus à la cour de Russie. Mais Pierre le Grand ne l'invita point, bien qu'il ordonnât aux autorités des provinces par lesquelles passait Toulischen de lui rendre les honneurs dûs à sa dignité.

Toulischen retourna en Chine en 1715. Dans sa suite se trouvaient

les membres de la première *mission ecclésiastique* russe pour Pékin, dont voici l'origine.

Les Russes faits prisonniers à Albazine avaient été amenés à Pékin où l'empereur Kang-Tsi les avait incorporés dans sa garde de corps. L'empereur leur laissa la liberté complète de professer leur religion et leur donna maintes fois des marques de confiance et d'estime. Il fallait aux Albazinois, pour professer leur culte, un prêtre et une église; une église fut bâtie aux frais du gouvernement chinois, mais le prêtre Leontyeff, qui les avait suivis à Pékin, mourut bientôt. Les défenseurs d'Albazine s'adressèrent alors à Kang-Tsi et lui demandèrent de faire venir de Russie des prêtres du rite grec-orthodoxe. La requête trouva un accueil favorable auprès de l'empereur qui s'adressa au gouverneur de Tobolsk et le pria d'envoyer des prêtres à Pékin. Pierre I mit d'autant plus d'empressement à former la mission ecclésiastique en Chine, que les commissaires du commerce, établis par le gouvernement pour la protection des relations commerciales avec ce pays, lui avaient soumis des suppliques des marchands russes tendant au même but.

La première mission ecclésiastique russe, à la tête de laquelle se trouvait l'archimandrite Illarion, reçut très bon accueil de la part de Kang-Tsi, qui donna à chacun de ses membres un titre et un rang, des appointements et des approvisionnements en nature. Depuis lors, la mission n'a cessé d'exister à Pékin et les membres en sont périodiquement renouvelés sur l'ordre du Saint-Synode de Saint-Pétersbourg. Jusqu'en 1857, elle devait être entretenue aux frais du gouvernement chinois, mais les mandarins n'ont pas toujours accordé à ses membres ce qui leur était dû d'après l'usage et d'après les lois.

D'autres indices montrèrent que l'empereur de Chine désirait réellement entretenir des rapports de bon voisinage avec la Russie. Peu de temps après la réception de la mission ecclésiastique, il fit demander au gouverneur de Tobolsk un bon médecin. Le docteur anglais Harwing, qui se trouvait au service du gouvernement russe, se déclara prêt à faire le voyage de Pékin. Un ingénieur russe, Lange, qui joua plus tard un rôle important dans nos relations avec la Chine, l'accompagna. Kang-Tsi fit aux deux envoyés un accueil très favorable et chargea Lange de remettre au czar plusieurs cadeaux.

Pierre I voyant cette attitude du gouvernement chinois se décida à faire de nouvelles tentatives en vue de régler, d'une manière plus avantageuse, les relations commerciales entre les deux pays. En 1719, il

envoya en Chine le capitaine Ismaïloff avec une suite de 60 personnes et de 25 dragons. Le secrétaire de cette mission diplomatique était Lange. Les instructions données par le czar à Ismaïloff montrent avec quelle sollicitude Pierre I s'occupait du développement des relations commerciales avec l'empire du Milieu. Le grand réformateur de la Russie comprenait l'importance du commerce avec la Chine et il voulait le favoriser par tous les moyens. Son envoyé eut donc pleins pouvoirs pour conclure un nouveau traité de commerce, le traité de Nertchinsk n'étant nullement observé par les Chinois.

Le commerce russe avec la Chine se trouvait à cette époque dans un état lamentable, à cause surtout des difficultés et des chicanes de toute sorte inventées par la malveillance des mandarins ou des fonctionnaires chinois. Il se faisait par des caravanes qui, une fois tous les deux ou trois ans, quittaient la frontière russe pour aller par Kalgan à Pékin. Ces caravanes comptaient quelquefois jusqu'à mille personnes. D'après les coutumes chinoises, les marchands russes étaient entretenus, pendant tout leur séjour sur le territoire chinois, aux frais du gouvernement chinois. Arrivés à Pékin, ils étaient logés dans des maisons entourées d'une muraille (*kwan*), mises à leur disposition par le même gouvernement. Ils n'avaient pas le droit d'aller en ville pour vendre leurs marchandises, mais devaient attendre chez eux les acheteurs chinois. Les mandarins fermaient les portes des maisons et obligaient les marchands russes à leur céder à vil prix les fourrures les plus précieuses. Ceux-ci étaient libres ensuite de vendre leurs marchandises sous la condition, imposée par leur propre gouvernement, que les marchandises appartenant au fisc auraient la priorité. Quand, après de longs mois, toutes les marchandises étaient vendues, les tracasseries ne touchaient pas encore à leur fin. Les débiteurs chinois n'aimaient guère payer les prix convenus et les plaintes des créanciers, les protestations du commissaire du gouvernement russe qui accompagnait chaque caravane en vue de la protéger, ne suffisaient généralement pas pour amener les autorités chinoises à faire droit aux justes réclamations des marchands. D'ailleurs, il faut le reconnaître, ces derniers aussi donnaient lieu à des plaintes légitimes de la part des Chinois par la manière dont ils usaient de l'hospitalité qui leur était donnée.

Le traité de Nertchinsk ouvrait tout l'empire chinois aux Russes et les Chinois eux-mêmes avaient le droit de voyager en Russie. Cela n'empêcha pas le gouvernement de Pékin de défendre à ses sujets de franchir la

frontière russe, bien qu'il permît aux marchands russes de visiter la Chine. Cette violation de la convention diplomatique ne fut pas la dernière. C'est ainsi que les autorités chinoises communiquèrent au gouverneur de Tobolsk l'ordre du Bogdokhan retirant aux marchands russes le droit de visiter la capitale : on leur offrait d'établir sur la frontière un échange des marchandises russes contre les marchandises chinoises.

Toutes ces tracasseries, toutes ces chicanes devaient inévitablement porter un coup fatal au commerce russe. Le capitaine de la garde Ismaïloff fut envoyé à Pékin pour mettre fin à un état de choses aussi déplorable par la conclusion d'un nouveau traité. Le gouvernement chinois le reçut avec honneur et Kang-Tsi lui accorda une audience solennelle : « Rien au monde, dit le fils du Ciel dans son discours à Ismaïloff, ne doit rompre notre amitié avec Pierre I. En effet, quelle raison avons-nous pour nous chercher querelle? L'empire de Russie est loin et froid; si le Bogdokhan envoyait ses armées en Russie, elles seraient toutes gelées. D'autre part, si l'empereur de Russie envoyait ses armées contre le Bogdokhan, tous les hommes mourraient inutilement, car ils ne sont pas habitués à un climat chaud. Qu'on suppose même que l'un des adversaires fasse des conquêtes sur l'autre, quel sera donc le profit, étant donné le grand nombre des pays qui appartiennent aux deux empires? »

Il est impossible de méconnaître l'incontestable vérité que renferme ce discours du plus illustre empereur de la Chine. Souhaitons que le gouvernement chinois se rappelle toujours qu'une guerre entre la Russie et la Chine est une folie que lui seul pourrait commettre et qui serait surtout dangereuse pour l'empire du Milieu.

Malgré l'accueil prévenant de Kang-Tsi, Ismaïloff n'eut pas de succès dans ses négociations. On lui déclara que la conclusion d'un nouveau traité semblait inutile puisque le traité de Nertchinsk ne datait que de quelques années, et le négociateur russe dut abandonner les autres points, en présence de l'obstination des négociateurs chinois. Tout ce qu'il obtint, ce fut l'autorisation de faire bâtir, à Pékin, une église orthodoxe pour les marchands russes et de laisser dans cette ville un agent russe (consul) pour la protection des intérêts du commerce. Mais il ne put faire admettre, ni que cet agent fût payé et entretenu par son propre gouvernement, ni que des agents russes pussent être également installés dans d'autres villes intérieures de la Chine. Le refus, en ce qui concerne ce dernier point, s'explique si l'on songe à la crainte et à la haine

que les étrangers inspirent aux Chinois. Les raisons qui portèrent le gouvernement chinois à vouloir que l'agent russe à Pékin fût payé par la Chine sont plus curieuses. Les Chinois sont pénétrés de l'idée que les étrangers ne peuvent séjourner en Chine qu'en vertu d'une faveur exceptionnelle de la part du Bogdokhan. Celui-ci, autorisant les étrangers à entrer dans son empire, les regarde comme ses hôtes. Cette considération explique pourquoi non-seulement les agents russes mais encore les marchands étaient entretenus, depuis la frontière jusqu'à Pékin et pendant toute la durée du voyage de retour, aux frais du fisc chinois. A l'égard des Russes, cette considération était plus importante encore, puisque le gouvernement de Pékin voyait en eux des sujets d'un souverain vassal du Bogdokhan. Enfin, il semblait naturel que le gouvernement qui paie un agent ait aussi, à un certain degré, le droit de contrôler sa conduite.

Ismaïloff quitta Pékin en 1721, laissant dans cette capitale son secrétaire Lange en qualité d'agent russe; l'empereur Kang-Tsi assigna à Lange des appointements et des provisions avec une grande libéralité. Mais cet agent fut à plusieurs reprises obligé de protester contre les procédés malhonnêtes des mandarins, qui non-seulement retenaient les appointements et les provisions qui lui étaient alloués, mais encore soulevaient des difficultés de toute espèce. Les mandarins ne voulaient même pas lui permettre de restaurer à ses propres frais la maison dans laquelle il vivait, disant qu'une maison appartenant à l'empereur chinois ne pouvait être réparée avec l'argent d'un étranger; la maison devint inhabitable et les murs s'écroulèrent. Tous les messagers expédiés par Lange à son gouvernement furent arrêtés par les autorités chinoises. A toutes ses remontrances, les Chinois répondirent invariablement que c'étaient là les coutumes chinoises que rien au monde ne ferait changer, et qu'au surplus, ils ne comprenaient point l'insolence des étrangers qui, non contents d'encombrer les marchés chinois de leurs marchandises, se permettaient de se mêler des affaires intérieures de la Chine.

L'histoire du séjour du premier agent russe à Pékin est intéressante sous plusieurs rapports; elle nous prouve à l'évidence que le Bogdokhan, adoré comme fils du Ciel et reconnu omnipotent et absolu, n'est en réalité qu'un esclave et un instrument entre les mains des lettrés, des mandarins et des courtisans. A ce point de vue, les circonstances ne se sont nullement améliorées de nos jours; au contraire, elles sont considérablement empirées. Quand Lange était

à Pékin, un empereur remarquable par son génie et par la hardiesse de ses plans occupait le trône des fils du Ciel. Actuellement, la dynastie des Mantchous est dégénérée; depuis longtemps elle survit à sa gloire et aux titres qui l'ont mise sur le trône de la Chine. Il faut dire aussi que les intrigues incessantes des jésuites contribuèrent beaucoup à rendre intenable la position de Lange.

L'agent russe quitta la capitale chinoise en 1722, après y avoir séjourné dix-sept mois. Sept-cents Mongols avaient quitté leurs foyers et émigré en Russie. Le gouvernement chinois insista énergiquement pour qu'on lui livrât ses anciens sujets, mais la chose était irréalisable pour le gouvernement russe. Le gouvernement de Pékin n'intima pas moins à Lange l'ordre de quitter le territoire de la Chine et Kang-Tsi fut si offensé par le refus de Pierre le Grand qu'il ordonna des préparatifs de guerre. Mais Kang-Tsi mourut la même année, après avoir glorieusement gouverné la Chine durant près d'un demi-siècle.

Ainsi Pierre le Grand, malgré tous ses efforts, ne parvint pas à développer le commerce russe avec la Chine. A la fin de son règne, il songea à organiser une expédition scientifique pour déterminer exactement la frontière à l'ouest de la rivière Argoun. La guerre de Perse et la mort prématurée de Pierre empêchèrent la mise à exécution de cette idée. A ce moment, les relations de la Russie avec la Chine étaient arrivées à une crise sérieuse. Le gouvernement chinois exprima cependant, en 1724, l'intention de nommer des mandarins pour négocier un nouvel arrangement. Cette résolution fut prise sur la nouvelle, parvenue à Pékin, que plusieurs familles mongoles étaient rentrées en Chine.

II.

Aux successeurs immédiats de Pierre I échut l'honneur de conclure avec la Chine un traité qui fit époque dans les relations de la Russie avec cette puissance. C'est le traité de Kiachta, de 1727. L'impératrice Catherine I profita de son avènement au trône pour envoyer une ambassade extraordinaire avec mission d'annoncer cet événement au Bogdokhan. Le but réel de l'ambassade était d'arranger à l'amiable tous les malentendus concernant la frontière et le commerce et de conclure un nouveau traité. A la tête de cette grande ambassade se trouvait le comte Sawa Wladislawitch Ragousinsky, qui signa, en 1727, le traité

qui devait former pendant plus d'un siècle la base réelle de toutes les relations commerciales et diplomatiques entre la Russie et la Chine. L'histoire des négociations qui aboutirent au traité de 1727 est si caractéristique pour les rapports de la Russie avec le gouvernement de Pékin, elle est de plus si peu connue, que nous entrerons dans quelques détails.

Le comte Sawa Wladislawitch quitta Moscou en 1725. Arrivé, en 1726, à Pékin, il proposa de suite au gouvernement chinois d'entrer en pourparlers pour la conclusion d'un nouveau traité. Après avoir soulevé toute espèce d'objections contre l'opportunité et la nécessité d'un nouveau traité, le gouvernement de Pékin se décida enfin à nommer ses plénipotentiaires. Les négociations se poursuivirent pendant six mois et il fallut toute l'énergie, toute l'adresse et tout le sang froid de Wladislawitch pour les faire aboutir.

Au début des pourparlers, les négociateurs chinois finissaient ordinairement leurs discours par le *ceterum censeo* suivant : « Rendez-nous nos déserteurs ; tranchez la question de la ligne de démarcuation ; nous nous occuperons ensuite des relations commerciales. » L'ambassadeur russe ne pouvait prendre l'engagement de livrer tous les sujets chinois qui quittaient en masse leur pays pour trouver asile et protection sur le sol russe. L'exécution de cette demande aurait été très souvent impossible en fait, parce que les réfugiés chinois étaient résolus à se donner la mort plutôt que d'être livrés aux mains de leurs ennemis mortels. Quant à la question des frontières, elle provoqua de vives discussions. Les plénipotentiaires chinois prétendaient, avec une remarquable force d'imagination, que tout le pays jusqu'à la ville de Tobolsk appartenait à la Chine et ils insistaient pour que le comte signât un traité fixant la frontière au fleuve Angar. Cette demande fut énergiquement repoussée par le représentant de la Russie à qui il fallut véritablement une présense d'esprit et un courage hors ligne pour continuer les négociations. Wladislawitch et sa nombreuse suite étaient logés dans le même *kwan* et entretenus aux frais du Bogdokhan, et les autorités chinoises profitaient de toutes les occasions pour leur susciter des difficultés et pour essayer de les humilier. L'indomptable énergie de l'ambassadeur russe exaspéra même les ministres chinois à ce point qu'ils osèrent lui déclarer qu'on le ferait mourir de faim en prison, comme l'envoyé portugais, s'il ne se soumettait pas aux exigences du gouvernement de Pékin. Le comte Wladislawitch resta inébranlable.

L'attitude si digne du représentant d'une grande nation finit par inspirer le plus grand respect aux Chinois et les amena à céder sur une foule de points. Les ministres chinois confirmèrent la volonté du Bogdokhan de construire à ses propres frais, à Pékin, l'église grecque-orthodoxe pour les marchands russes. La difficulté concernant les titres du czar et du Bogdokhan fut également tranchée d'une manière assez heureuse. Les ministres chinois ne voulaient pas permettre que le titre du souverain russe précédât celui du fils du Ciel; il fut donc décidé qu'à l'avenir toutes les relations officielles entre les deux gouvernements se feraient non au nom des chefs de l'État, mais entre le *tsungli-yamen*, de la part de la Chine, et le sénat et le gouverneur de Tobolsk, de la part de la Russie. Il fut ainsi possible de tourner la difficulté qu'offrait la question du titre, laquelle aux yeux des Chinois était d'une immense importance. Ajoutons que cette manière de procéder, adoptée au commencement du siècle dernier, est restée en vigueur jusqu'à ces derniers temps dans toutes les négociations diplomatiques et dans toutes les relations officielles avec le gouvernement chinois. Ni le nom de l'empereur de Russie, ni celui du Bogdokan ne devaient être prononcés.

Les négociations entre le comte Wladislawitch et les ministres chinois n'avançaient guère sur les points les plus essentiels. Le gouvernement de Pékin ne voulait permettre, ni à un agent du gouvernement russe de résider à Pékin, ni aux marchands russes de passer la frontière et de venir dans la capitale. Finalement, les négociations furent interrompues à Pékin et le Bogdokhan proposa de les terminer sur la frontière.

Wladislawitch quitta Pékin et retourna sur la frontière russo-chinoise. Là, sur les bords de la petite rivière Boura, il reprit les négociations avec trois mandarins chinois, à la tête desquels se trouvait l'oncle du Bogdokhan et parmi lesquels était le Mongol Toulischen. Les négociations aboutirent à la conclusion d'un nouveau traité, en date du 20 août 1727. Dans l'entretemps le premier plénipotentiaire avait été, sur la demande de Wladislawitch, rappelé à Pékin, jugé et condamné à la perte de son rang, de tous ses titres et à la confiscation de ses biens.

En vertu du traité de 1727, la rivière Kiachta, du côté de la Russie, et le mont Orogoita, du côté de la Chine, furent reconnus comme ligne de frontière. Entre ces deux points devait se faire le commerce de la Russie avec la Chine, sous le contrôle de commissaires nommés par les deux gouvernements. Les parties contractantes se réservèrent de

choisir en cet endroit le lieu qui serait à l'avenir le centre de l'échange des marchandises russes contre les produits chinois.

Les plénipotentiaires des deux parties contractantes nommèrent des commissaires spéciaux pour déterminer la ligne de démarcation d'une manière plus précise. Deux actes de démarcation furent signés le 12 et le 27 octobre 1727. D'après ces deux actes, la Russie recevait presque tout ce qui avait été refusé au comte Wladislawitch. Les actes de démarcation forment des annexes du traité conclu le 20 août de la même année.

Le traité du 20 août n'était que la base d'arrangements antérieurs et plus précis. Ses stipulations concernent presqu'exclusivement les frontières entre les deux empires. Sur le bord de la Kiachta avait été signé, en juin 1727, par le comte Wladislawitch et les représentants du Bogdokhan le traité principal qui avait été envoyé à Pékin pour être ratifié par l'empereur. Le comte Wladislawitch attendit vainement la ratification pendant plusieurs mois. Enfin, le 15 novembre 1727, le traité définitif lui fut remis avec la signature du Bogdokhan. Grande fut sa surprise quand il dut se convaincre que tous les articles du projet de traité qu'il avait signé, avaient subi des changements fort importants et que la rivière Oud, par exemple, était adjugée à la Chine, contrairement à l'accord intervenu!

Le comte remit sur le champ une protestation énergique aux représentants du gouvernement de Pékin, mais ceux-ci n'osèrent pas l'accepter. Il se décida alors à la faire remettre au Bogdokhan par son secrétaire Lange qui se trouvait dans la capitale de la Chine pour raisons de service.

L'énergie du comte Wladislawitch fut de nouveau couronnée d'un succès complet. Le gouvernement chinois envoya à Kiachta un nouveau traité conforme, sauf en quelques points secondaires, au projet primitif. L'acte de démarcation était inclus dans ce traité. L'échange des ratifications réciproques eut lieu, le 14 (ou 28?) juin 1728, à Kiachta.

De ce traité date le commerce de Kiachta entre la Russie et la Chine. Wladislawitch proposa aux Chinois d'établir sur le bord de la Kiachta un entrepôt russo-chinois de marchandises et de commerce. Le lendemain de l'échange des instruments de ratification du traité principal, le comte posa solennellement la première pierre de la ville de Kiachta. Il publia aussi un règlement pour le commerce avec la Chine. Enfin, il fit avec les plénipotentiaires du Bogdokhan un arrangement en vertu duquel

les marchands russes et chinois établis à Ourga furent obligés de passer à Kiachta, tandis que ceux de Naoun furent obligés de changer leur résidence pour celle de Tzurukhaitou.

Le traité de 1727, connu généralement sous le nom de traité de Kiachta, ne subit de changements essentiels que vers le milieu du présent siècle, en 1851, par la conclusion du traité de Kouldja. Nous parlerons plus loin de ses stipulations principales, lorsque nous exposerons les conditions dans lesquelles s'est développé le commerce entre la Russie et la Chine. Il nous suffira de dire qu'en vertu de l'article IV du traité de Kiachta les caravanes russes ne devaient visiter Pékin qu'une fois tous les trois ans, ne pas comprendre plus de deux cents hommes, et faire le voyage à leurs propres frais.

L'article V exige une mention spéciale. Il autorise l'envoi à Pékin de trois prêtres russes (appelés *lama*), auxquels le gouvernement chinois s'oblige de donner des provisions, comme il en donne au prêtre résidant à Pékin. Le même gouvernement y promet de protéger les Russes dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. La fin de l'article porte que Wladislawitch laissera à Pékin, pour y étudier les langues du pays, quatre jeunes garçons et deux adultes connaissant déjà les langues russe et latine. Ces élèves devaient être logés à Pékin dans la maison (*kwan*) laissée à la disposition des Russes, et faire leurs études aux frais du gouvernement chinois. Une ordonnance du Bogdokhan, en date du 30 août 1729, attacha des maîtres en langues chinoise et mantchoue à la mission ecclésiastique russe, sous la protection de laquelle ces élèves étaient également placés.

La création de cette école des langues de l'extrême Orient auprès de la mission ecclésiastique russe avait été provoquée par la force des choses. Dans les pourparlers entre les Chinois et les Russes on employait tantôt la langue chinoise, tantôt la langue mantchoue, tantôt le latin. Les traités étaient également rédigés en ces trois langues ou en deux d'entre elles. Le gouvernement russe comprenait la nécessité de posséder des drogmans érudits et consciencieux, et cela d'autant plus que les relations avec la Chine prenaient des proportions plus grandes. D'autre part, le gouvernement chinois souffrait aussi du manque d'interprètes connaissant l'une ou l'autre des langues européennes, surtout depuis l'expulsion des jésuites.

Wladislawitch quitta la Sibérie peu après l'échange des ratifications du traité de Kiachta. Avant son départ, il organisa lui-même une caravane

avec des marchandises appartenant principalement au fisc impérial. L'entreprise ne réussit pas. Les marchands de la capitale chinoise n'achetèrent pas les marchandises russes, parce qu'ils craignaient de provoquer l'avidité des mandarins. Les fourrures précieuses apportées par la caravane se gâtèrent dans les magasins humides mis à la disposition du commissaire russe. Cet échec et l'expérience faite lors du voyage de quelques autres caravanes furent mis à profit par Lange, qui proposa au gouvernement russe de favoriser de toutes ses forces le commerce de Kiachta et de n'expédier que rarement à Pékin des caravanes, lesquelles transporteraient exclusivement des marchandises appartenant à des particuliers. On l'écouta.

En 1731, un événement extraordinaire fit beaucoup de bruit en Russie. Une ambassade chinoise arriva à Moscou. On se demandera comment le gouvernement chinois osait rompre avec ses vieilles coutumes et envoyer une ambassade au « vassal » du fils du Ciel. Il y fut poussé par la nécessité de s'assurer l'alliance de la Russie dans la guerre entre la Chine et la nation des Djoungares, commandée à cette époque par le terrible Kontaischa et son frère Galdan-Tcheren. L'ambassade chinoise demanda l'assistance du gouvernement du czar et promit, en retour, de protéger efficacement les relations commerciales avec la Russie. L'impératrice Anne Iwanowna ne voulut prendre aucun engagement formel, mais elle témoigna le désir d'entretenir avec la Chine des relations amicales. Elle autorisa l'ambassade à se rendre de Moscou chez le khan des Kalmoucks, pour solliciter également son assistance dans la lutte contre Kontaischa. Le délégué russe qui accompagna l'ambassade chez les Kalmoucks, fut chargé de la recommander au khan et de l'assister en vue de la réussite de sa mission politique.

L'ambassade n'avait pas encore quitté le sol russe que les autorités sibériennes annonçaient à Moscou l'arrivée d'une ambassade nouvelle. Après avoir expédié sa première ambassade avec une mission politique, l'empereur de Chine Joung-Tcheu, qui avait succédé à Kang-Tsi, avait été informé de l'avènement au trône d'Anne Iwanowna et avait cru nécessaire d'envoyer une nouvelle ambassade avec le mandat spécial de féliciter l'impératrice. Il surgit toute sorte de malentendus à l'occasion de cette seconde ambassade. C'est ainsi que les ambassadeurs chinois ne voulurent point accepter les actes russes rédigés au nom du collège des affaires étrangères, prétendant que le gouvernement chinois ne connaissait que le sénat. Au retour de la seconde ambassade,

le gouvernement de Pékin s'attendait à voir une mission russe venir féliciter l'empereur Joung-Tcheu. L'attente fut vaine, car le gouvernement russe prétendait que le souverain chinois étant depuis plusieurs années sur le trône, il n'y avait pas de raisons de lui envoyer une ambassade de félicitation[1].

On conçoit qu'au retour de cette seconde ambassade à Pékin les autorités chinoises aient recommencé à susciter toute sorte de difficultés au commerce russe. La caravane qui fut expédiée à Pékin, en 1731, fut bien reçue et put liquider ses affaires avec profit. Le gouvernement chinois avait fait bâtir deux églises russes, l'une dans la colonie des Cosaques d'Albazine, l'autre dans le *kwan* russe. Mais à partir de 1733, les rapports entre la Chine et la Russie prirent de nouveau un aspect très peu satisfaisant. Le gouvernement chinois se prétendit offensé par le refus de livrer plusieurs milliers de Mongols qui s'étaient réfugiés sur le territoire russe.

Sous le règne de l'impératrice Elisabeth Petrowna, la colère du gouvernement chinois se calma peu à peu et il fut possible au gouvernement russe de prendre des mesures efficaces pour développer le commerce avec la Chine. Les marchands russes s'établirent en grand nombre à Kiachta; une *Compagnie de commerce avec la Chine* fut fondée, et les autorités chinoises consentirent à abandonner quelques-unes des mesures qu'avait provoquées le désir de pressurer les marchands russes.

Cette situation favorable ne fut, malheureusement, pas de longue durée. Dès 1756, les relations entre la cour de Moscou et celle de Pékin devinrent de plus en plus tendues. La dernière cour ne voulait pas pardonner au gouvernement russe d'avoir reçu sur son territoire le chef des Djoungares, Amoursana, qui avait battu les Chinois sur les bords du fleuve Ily; elle insistait pour obtenir l'extradition d'Amoursana et de tous les Djoungares réfugiés. Les demandes de la Chine devenaient chaque jour plus catégoriques et son ton plus insolent. Le gouvernement russe, dans ce cas comme dans les autres, ne pouvait donner raison aux Chinois, ni se rendre complice des actes de cruauté qui attendaient les réfugiés en Chine. Devant cette attitude, le gouvernement chinois non-seulementne permit pas aux caravanes russes de passer la frontière, mais

(1) Dans les rares notices sur le développement des relations entre la Russie et la Chine, on ne parle que d'une seule ambassade chinoise en Russie, antérieure à 1869. En fait, il y en a eu deux, d'après les actes des archives de l'empire de Russie. La mission de M. Burlingame, en 1869, était la troisième.

défendit même sévèrement à ses sujets de continuer leurs relations avec les Russes. Le commerce de Kiachta cessa entièrement pour quelques mois.

La mort d'Amoursana aurait dû écarter toutes les difficultés. Cet événement fut officiellement communiqué à la cour de Pékin. Mais celle-ci ne fut pas satisfaite et exigea que les autorités russes permissent aux mandarins, délégués par le *tsungli-yamen*, de visiter le cadavre d'Amoursana. Après quelque hésitation, le sénat donna cette autorisation et les mandarins procédèrent à l'examen du cadavre dans un endroit déterminé de la frontière. Le gouvernement chinois devint encore plus exigeant ; il demanda que le cadavre lui fût livré ainsi que les Djoungares restés en vie.

La réponse du gouvernement russe ne pouvait être qu'un refus net. Il déclara que le traité ne l'obligeait point à livrer aux Chinois des cadavres et que les Djoungares n'étant pas des sujets de Bogdokhan, il ne devait pas les livrer. En suite de ce conflit, le commerce de Kiachta chôma pendant sept années, de 1762 à 1769; les membres de la mission ecclésiastique à Pékin furent même jetés en prison.

Dès son avènement, Catherine II s'occupa des rapports avec la Chine avec une sollicitude toute spéciale. Elle institua, en 1764, un comité d'hommes compétents, chargé d'étudier les conditions du commerce entre la Russie et la Chine; elle encouragea les marchands russes à fonder des compagnies en vue de ce commerce, donna elle-même des conseils sur la direction à suivre et fit notifier aux marchands que le gouvernement ne se chargerait dorénavant plus de l'organisation des caravanes. Toute l'administration de la Sibérie fut également réformée en vue des relations avec le Céleste Empire.

Toutes ces mesures devaient nécessairement rester sans le moindre effet aussi longtemps que le gouvernement chinois ne modifiait pas son attitude.

L'impératrice se décida, dès 1762, à expédier le capitaine Kropotoff à Pékin avec la mission ostensible d'annoncer son avènement. Kropotoff partit avec une caravane, à l'organisation de laquelle les marchands russes refusèrent de prendre part. L'envoyé russe fut reçu par le Bogdokhan, mais il fut traité d'une telle manière qu'il ne put rien obtenir pour le rétablissement du commerce. A toutes les propositions qu'il faisait dans ce sens, les mandarins répondaient par le conseil d'entrer au préalable en pourparlers avec les commissaires chinois pour les affaires de frontière, à Ourga.

A partir de 1763, les rapports entre la Russie et la Chine se compliquèrent continuellement, à tel point qu'en 1764 toute correspondance officielle avec le gouvernement chinois cessa, l'impératrice Catherine II ne pouvant, sans s'humilier, répondre aux notes insolentes du *tsungli-yamen*. La Chine faisait même des préparatifs de guerre.

Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1767, époque où les Chinois eux-mêmes exprimèrent le désir de voir rétablir les relations. Le capitaine Kropotoff fut, une seconde fois, envoyé à Pékin et il fut possible de le charger expressément de la mission d'arranger toutes les difficultés concernant l'extradition des réfugiés, la frontière et les relations commerciales. Le gouvernement chinois changea de ton et nomma des délégués en vue des pourparlers.

Après des négociations très ardues, les plénipotentiaires signèrent, le 18 octobre 1768, un acte séparé ou supplémentaire au traité de 1727 qui, tout en confirmant la force obligatoire de ce traité, donne une rédaction toute nouvelle de l'article X concernant les déserteurs. On ne peut pas dire que cette nouvelle rédaction fut plus heureuse que l'ancienne, mais elle dut *corriger* tout ce qui, dans le traité de 1727, « avait été *par erreur écrit* ou *ajouté* en langues russe et latine. » Nous voyons ainsi la cause d'une grande partie des conflits entre la Russie et la Chine : les deux gouvernements comprenaient et interprétaient tout différemment les traités conclus entre eux, parce que la traduction faite en langue européenne n'était que trop souvent en contradiction avec le texte chinois. Une autre cause de ces conflits incessants se trouvait dans l'impossibilité, pour une puissance européenne et chrétienne, d'exécuter les obligations signées. C'était spécialement le cas pour la question des réfugiés. Sous ce rapport, l'acte supplémentaire de 1768 stipule l'entier oubli des contestations qui avaient surgi entre les deux États, mais pour l'avenir, il proclame à l'égard des criminels et des déserteurs des règles si draconiennes que le gouvernement russe ne pouvait pas les exécuter littéralement.

On se demandera pourquoi la Russie consentait à des stipulations inexécutables. Elle le faisait, tout en se ménageant une porte de sortie dans l'interprétation des arrangements convenus, parce qu'elle désirait maintenir des relations pacifiques et commerciales avec son voisin immédiat. On ne saurait prétendre qu'il y avait mauvaise foi de sa part. Non. Le texte ou les mots des traités étaient généralement compris identiquement de même par la Russie et par la Chine, sauf les cas de fautes de

traduction. Mais l'*esprit* de ces actes internationaux était compris différemment par les deux gouvernements, par la simple raison que leurs *idées* morales et juridiques concernant les relations internationales étaient essentiellement différentes. Ce n'est pas la lettre ou le texte formel qui garantit l'exécution consciencieuse des engagements internationaux, mais l'esprit des États contractants, leurs idées sur la nécessité des relations pacifiques entre les nations et, enfin, leur intention et leur volonté de remplir fidèlement leurs obligations.

Or, il est certain que, sous ces divers rapports, les idées de la Russie et celles du gouvernement chinois se trouvaient dans la contradiction la plus flagrante. Il nous paraît qu'en jugeant uniquement à ce point de vue les relations entre les deux pays, nous serons justes envers tout le monde. On ne saurait accuser la Russie d'avoir quelquefois signé des obligations qu'elle ne *pouvait* exécuter littéralement sans donner un démenti à sa dignité morale et à son rôle de puissance chrétienne ayant une mission civilisatrice et élevée en Asie. D'un autre côté, l'équité exige qu'on reconnaisse que la Chine, tout en n'ayant *aucun* désir d'avoir des rapports quelconques avec la Russie, fut obligée, par des considérations politiques et par des motifs quelquefois futiles, d'entrer en relations avec son puissant voisin et de signer des engagements qui étaient profondément contraires aux idées, aux aspirations, aux coutumes et aux lois de la nation chinoise. Les coutumes et les traditions ont en Chine plus qu'ailleurs une force incroyable. Nous signalerons à ce sujet un fait assez caractéristique. En 1784 fut créé, en Sibérie, le poste de gouverneur général d'Irkoutsk et de Kolywan, et le commandant de la forteresse de Troitzko-Saw fut chargé de la direction des relations sur les frontières. Or le gouvernement de Pékin protesta énergiquement contre cette « violation des traités. » Il est évident qu'on ne peut juger les Chinois d'après les idées morales et les procédés des nations civilisées[1].

L'arrangement de l'année 1768 vint, pour un temps fort limité, suspendre les contestations. La question des réfugiés surgissait continuellementet toujours le gouvernement chinois témoignait son mécontentement de ce que la Russie ne lui livrait pas de milliers de personnes chassées par ses propres exactions. En 1771, le gouvernement russe eut l'occasion de

(1) Voyez mon étude sur *la Russie et l'Angleterre dans l'Asie centrale*, § 1, publiée en premier lieu dans la *Revue de droit international et de législation comparée* t. XI, 1879, p. 227-301) et traduite en anglais, et allemand et en russe.

mettre le gouvernement de Pékin à l'épreuve au sujet de l'exécution des stipulations des traités concernant l'extradition des réfugiés. Cette année, en effet, près de dix mille Kalmoucks, mécontents des mesures prises à leur égard par le gouvernement russe en vue de les soumettre à un régime plus propice à leur développement progressif, émigrèrent en Chine. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg demanda leur extradition et protesta contre la naturalisation que le gouvernement de Pékin leur avait accordée. Finalement, Catherine II insista avec énergie pour qu'on lui livrât au moins cent-cinquante sujets russes que les Kalmoucks avaient enlevés et transportés en Chine. Le gouvernement chinois répondit que les Kalmoucks avaient demandé à être reçus sur le territoire chinois et à être naturalisés, et qu'il ignorait ce qu'étaient devenus les cent-cinquante Russes. Cette attitude fit une fort mauvaise impression sur l'impératrice Catherine.

Voilà de quelle manière la Chine exécutait ses obligations. Et quand ses propres demandes d'extradition des émigrés n'étaient pas admises, elle allait jusqu'à fermer les marchés ouverts au commerce russe! C'est ainsi que le commerce de Kiachta fut interrompu de 1778 à 1780, parce que le gouvernement russe n'avait pas livré un élève chinois qui s'était sauvé sur le territoire russe.

Le commerce avec la Chine dut chômer encore de 1785 à 1792, à cause des actes de brigandage commis par les Bouriates au préjudice des marchands chinois. Ce conflit fut arrangé, en 1792, par un nouvel acte confirmant les traités antérieurement conclus et ouvrant de nouveau le commerce entre les deux États. Cet acte fut signé, au nom de la Russie, par le gouverneur d'Irkoutsk Nagel, qui, pendant les deux années des négociations, faillit plus d'une fois perdre patience. L'arrogance chinoise put se donner libre essor dans la rédaction de l'acte de 1792.

Le gouvernement russe sentait que l'arrangement de 1792 ne suffisait nullement pour donner la sécurité nécessaire aux relations commerciales avec la Chine. Il l'avait signé, sans se montrer choqué par l'orgueil du gouvernement de Pékin, parce qu'il fallait mettre un terme à des tracasseries continuelles. Il se convainquit bientôt que tous les engagements conclus jusqu'alors n'étaient que des demi-mesures et ne donnaient en aucune façon la sécurité nécessaire au commerce. Alexandre I se proposa d'obtenir cette sécurité.

En 1805, une ambassade plus brillante que toutes les précédentes quitta Saint-Pétersbourg pour aller à Pékin. A sa tête se trouvait le comte

Golowkine, dont les instructions, du 29 juin 1805, en dix-neuf points, renfermaient un exposé très fidèle des rapports entre la Russie et la Chine. Voici quelques points qui furent particulièrement recommandés à la sollicitude de l'ambassadeur : 1) garder intacts toujours et dans toutes les circonstances, l'honneur et la dignité de la Russie; 2) obtenir du gouvernement de Pékin l'ouverture de toute la frontière chinoise au commerce; 3) prendre des informations sur la navigation de l'Amour et sur la possibilité de passer par ce fleuve dans la mer d'Ochotsk, obtenir du gouvernement chinois l'autorisation d'user de cette voie de communication et d'établir aux embouchures de l'Amour des entrepôts de marchandises; 4) déclarer au gouvernement de Pékin que la Russie a profité du droit concédé à d'autres puissances en expédiant un navire à Canton, obtenir la reconnaissance de ce droit pour l'avenir; 5) établir des relations, par la Mer Jaune, entre les possessions russes dans l'Amérique du Nord et le port de Nanking; 6) obtenir au profit des marchands russes le droit d'expédier des caravanes dans toutes les villes intérieures du Céleste Empire; 7) demander que le gouvernement de Pékin concède au gouvernement russe le droit de nommer des agents aux embouchures de l'Amour et à Canton et d'avoir un agent diplomatique à Pékin. Si le gouvernement chinois ne consentait pas à l'établissement d'une mission diplomatique russe à Pékin, le comte Golowkine devait obtenir, au profit de l'archimandrite de la mission ecclésiastique, le droit de défendre auprès du gouvernement chinois les intérêts des marchands russes. Les autres points des instructions concernaient particulièrement la conduite de l'ambassade en Chine.

Dès son arrivée à Kiachta, Golowkine prévint les autorités chinoises d'Ourga et leur demanda de prendre des mesures pour son voyage à Pékin. Mais à la frontière déjà, il dut se convaincre que la mauvaise volonté du gouvernement chinois n'avait pas fait place à des sentiments meilleurs. Dans un dîner qu'ils lui offrirent, les mandarins d'Ourga exigèrent de l'ambassadeur de Russie qu'en l'honneur du Bogdokhan il se soumît au *kow-tow*, avant se mettre à table. Golowkine refusa net. Des pourparlers qui durèrent trente-trois jours ne réussirent point à aplanir cette difficulté. Le comte se déclara prêt à faire devant le Bogdokhan lui-même les salutations usuelles, mais refusa de les faire devant le *wan* (gouverneur) et devant les mandarins d'Ourga.

Les autorités chinoises ne voulurent point céder et à la fin Golowkine quitta Ourga et retourna à Kiachta, sur le territoire russe. De là, il revint

à Saint-Pétersbourg et Alexandre abandonna l'idée de conclure un nouveau traité. Circonstance digne de remarque, le retour du comte Golowkine en Russie fit une grande impression sur le gouvernement de Pékin, qui révoqua immédiatement le gouverneur et les autres fonctionnaires d'Ourga engagés dans cette affaire. Depuis lors le gouvernement chinois chercha évidemment à se concilier l'amitié du gouvernement russe en faisant preuve d'une plus grande sollicitude pour les intérêts commerciaux de la Russie et en prenant certaines mesures que réclamait le développement des affaires commerciales à Kiachta. Il demanda lui-même, en 1809, qu'une ambassade russe fut expédiée à Pékin et renouvela sa demande en 1810. Le ton des actes officiels chinois devint de plus en plus courtois. Enfin, dans une conférence entre le gouverneur d'Irkoutsk et les mandarins d'Ourga, des mesures furent prises, de commun accord, pour la marche progressive des relations commerciales. Ces conséquences du brusque départ de l'ambassadeur de Russie montrent que vis-à-vis de la Chine une attitude digne et énergique sera toujours beaucoup plus utile qu'une conduite molle et dépourvue de vigueur.

L'ambassade du comte Golowkine constitue la dernière tentative faite par la Russie en vue de développer les relations commerciales par l'envoi de missions diplomatiques à Pékin. Jusqu'à 1851, c'est-à-dire jusqu'à la conclusion du traité de Kouldja, les rapports officiels entre les deux gouvernements se firent par l'intermédiaire des autorités de Kiachta, d'un côté, et celles d'Ourga, de l'autre. L'envoi périodique d'archimandrites et d'élèves pour la mission ecclésiastique à Pékin provoquait également des échanges d'idées. Quant aux relations commerciales, elles se concentraient, jusqu'en 1851, exclusivement à Kiachta ou à Maimatchin, situé à quelques centaines de pas de Kiachta, sur le territoire chinois, et l'on n'organisait pas de caravanes pour Pékin.

Ce long laps de temps ne demeura cependant pas sans résultats pratiques pour les relations de la Russie et de la Chine. Abandonnant, pour le moment du moins, l'idée d'établir le commerce avec la Chine sur une plus grande échelle, le gouvernement russe se donna pour tâche d'étudier sur tous les rapports l'état intérieur, les conditions de prospérité et les forces de la Chine. Dans ce but, il organisa un grand nombre d'expéditions scientifiques, grâce auxquelles il put juger en connaissance de cause des ressources de la Chine et des forces vitales de son gouvernement. Les ouvrages d'hommes tels que Tinckowsky, les pères Hyacinthe et Palladius, Sytchewsky, Kowalewsky, Sakharow et Wassi-

liew, rendaient des services à la science autant qu'ils étaient utiles aux buts de la politique. Le compte-rendu du voyage de Sibérie de Middendorf, membre de l'Académie des sciences, fit particulièrement ressortir l'impérieuse nécessité de reconquérir le fleuve Amour.

Depuis que l'Angleterre avait forcé la Chine à ouvrir quelques ports au commerce anglais, le gouvernement russe n'avait plus le moindre motif de ne pas suivre la même voie en obligeant, à son tour, le gouvernement de Pékin à lui faire des concessions raisonnables. La cour de Saint-Pétersbourg ne crut cependant pas pratique d'employer la force, à moins de nécessité absolue, ni utile d'abuser de sa situation géographique pour porter des coups à un État avec lequel elle n'avait jamais eu de guerre pendant deux siècles consécutifs. Elle se décida, au contraire, à faire à la Chine des propositions amicales concernant leurs relations mutuelles.

Cette politique si sage a été couronnée de succès. Pendant onze ans la Russie a conclu avec la Chine quatre grands traités internationaux, qui lui ont fait obtenir pacifiquement et sans qu'une goutte de sang ait été versée, autant et même plus que ce que l'Angleterre et la France ont dû enlever à la pointe des bayonnettes. La possession de la riche province d'Amour et celle du fleuve jusqu'à son embouchure sont au nombre de ces pacifiques conquêtes. C'est ainsi que la patience, l'indulgence et le désintéressement dont la Russie a fait preuve à l'égard de Chine ont trouvé leur récompense.

Il nous reste à mentionner les rapports entre la Russie et la Chine pendant le dernier quart de siècle. Au mois de juillet 1851, fut conclu le traité de Kouldja, qui ouvrit la province de Kouldja au commerce russe et donna à la Russie le droit de nommer des consuls dans deux villes : Tarbagatai et Ily. Ce traité rétablit le commerce par caravanes et lui donna des garanties de sécurité. La question des déserteurs fut très heureusement résolue. Aux termes de l'article X, les « *criminels* » qui se sont réfugiés d'un territoire sur l'autre seront arrêtés et livrés aux autorités respectives qui solliciteront leur extradition. Le représentant du gouvernement russe, M. Kowalewsky, a écarté ainsi pour toujours la demande d'extradition de peuplades entières.

Le traité de 1851 donna un libre essor au commerce russe et le fit sortir de l'état de léthargie, dans lequel il se trouvait depuis la fin du siècle dernier. Il fallait cependant, si l'on voulait ouvrir une issue maritime à ce commerce et rapprocher la Russie de la Chine,

rentrer en possession de la province de l'Amour, perdue par le traité de Nertchinsk de 1689. Aussi, dès sa nomination en 1849 comme gouverneur-général de la Sibérie Orientale, M. Mourawiew s'occupa-t-il de cette affaire. Grâce à des démarches faites auprès du gouvernement de Pékin, il put faire explorer le fleuve jusqu'à l'embouchure et, en 1857 déjà, on vit une colonie russe s'établir sur ses rives. En 1858, après des pourparlers qui ne durèrent que cinq jours, fut signé dans la ville d'Aigoun le traité par lequel la Chine cédait à la Russie la rive gauche de l'Amour depuis le fleuve Argoun jusqu'à la mer et garantissait la liberté des relations commerciales aux sujets des deux États sur les fleuves Ousouri, Amour et Soungari.

On ne saurait contester le caractère de traité organique, servant de base aux relations actuelles de la Russie et de la Chine, au traité conclu, en 1858, à Tien-Tsin, deux semaines après la signature du traité concernant la province de l'Amour. Le comte Poutiatine reçut, en 1857, la mission de se rendre par Kiachta à Pékin, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentaire de la Russie, afin de négocier un nouveau traité de commerce avec la Chine. Le comte vit bientôt qu'il arriverait plus promptement au but de son voyage, en allant par le fleuve Amour et les eaux territoriales de la Chine. Il s'embarqua à Nikolaewsk, s'établit en face de Tien-Tsin et, par son attitude ferme et digne obligea le gouvernement de Pékin à écouter ses propositions, au même moment où lord Elgin et le baron Gros imposaient leur volonté par la force. Le comte Poutiatine profita habilement de ces circonstances pour faire comprendre aux Chinois la grande différence qui existe entre la manière d'agir de la Russie et celle des deux puissances occidentales de l'Europe.

Le traité de 1858 organisa sur une vaste échelle les rapports diplomatiques et les relations commerciales entre la Russie et la Chine. La Russie obtint le droit d'avoir un agent diplomatique à Pékin et de nommer des consuls dans les sept ports chinois ouverts par ce traité au commerce russe. Toutes les garanties de sécurité personnelle furent données aux sujets russes en Chine. Le commerce des caravanes fut libéré de toutes les entraves et exactions auxquelles il était soumis. Les missionnaires russes obtinrent le droit de faire de la propagande parmi les Chinois. Enfin la Russie eut tous les privilèges politiques et commerciaux de la nation la plus favorisée.

Le dernier traité, celui qui actuellement encore régit toutes les

relations politiques et commerciales de la Russie avec la Chine, est le traité de 1860, signé à Pékin par le général Ignatiew, devenu plus tard célèbre comme ambassadeur à Constantinople. Cet acte a déterminé plus avantageusement pour la Russie la ligne de démarcation dans la province de l'Amour; il a ouvert l'intérieur de la Chine au commerce russe et développé sous tous les rapports les principes fondamentaux du traité de Tien-Tsin. Il faut reconnaître que la Russie doit ces résultats non seulement au talent de son représentant, mais aussi aux circonstances favorables créées par les Chinois, par la Grande-Bretagne et par la France. A cette époque, le prestige de la Russie était particulièrement grand en Chine. Quand, en 1855, la populace de la ville de Tchougoutchak démolit la factorerie russe, le gouvernement russe prit des mesures énergiques pour forcer la cour de Pékin à payer des dommages-intérêts. Le général Ignatiew profita du conflit entre la Chine, d'un côté, et la Grande-Bretagne et la France, de l'autre, pour prendre le rôle de médiateur entre les parties belligérantes. En récompense des services qu'il avait rendus, le gouvernement de Pékin signa le traité de 1860.

Ajoutons que depuis 1861 un représentant permanent de la Russie réside à Pékin, qu'un nouvel arrangement détaillé concernant le commerce a été conclu en 1862, et qu'en 1869 est arrivée à Saint-Pétersbourg l'ambassade chinoise à la tête de laquelle était l'Américain Burlingame.

III.

Après avoir exposé le développement historique des relations entre la Russie et la Chine, il nous faut esquisser les principes fondamentaux sur lesquels se basent à présent les rapports entre les deux empires. Les stipulations de tous les traités conclus avec la Chine par la Russie ont trait aux quatre points suivants : 1) aux frontières, 2) aux relations de frontière et aux relations commerciales, 3) à la mission ecclésiastique et 4) aux rapports politiques ou diplomatiques en particulier.

1. *Stipulations concernant les frontières.*

La fixation des frontières actuelles a demandé beaucoup de travail et provoqué de nombreux conflits entre les deux pays. L'absence chez les Chinois d'une connaissance sérieuse de l'étendue de leur propre pays, l'immensité des possessions de la Russie et de la Chine, la longueur de la frontière russo-chinoise, qui compte plusieurs milliers de mil-

les, et le défaut d'une notion exacte de la géographie et de la topographie des pays limitrophes, toutes ces circonstances devaient nécessairement provoquer des conflits concernant la ligne de démarcation. Dès que la Russie ne cédait pas, ces conflits amenaient de la part de la Chine des mesures répressives contre le commerce.

Il est clair que la fixation précise de la frontière et, éventuellement, sa rectification étaient indispensables pour écarter les conflits et pour garantir la sécurité des relations commerciales. Depuis le traité de Nertchinsk jusqu'au traité de Pékin, conclu en 1860, les questions de frontières ont été traitées avec plus ou moins de détail. Il nous paraît inutile de transcrire ici la ligne de démarcation fixée par ces traités et par des actes spéciaux. Nous signalerons spécialement les traités d'Aigoun (article 1), de Tien-Tsin (article 9) et le traité de Pékin (articles 1 à 3).

2. *Arrangements concernant les relations de frontière et les relations commerciales.*

Ne se sentant pas le moindre désir d'entrer en relations immédiates avec une nation étrangère, la Chine n'avait jusqu'à nos jours qu'un seul but : se refuser à ces relations aussi longtemps que possible. La force des armes, de la part des puissances occidentales, et la force des choses, de la part de la Russie, l'ont obligée à abandonner son système d'exclusivisme et l'ont poussée malgré elle à se rapprocher de son voisin le plus puissant t le plus proche. Cependant, tout en consentant, il y a plus de deux cents ans, à nouer des relations avec la Russie, la Chine a cherché par tous les moyens possibles à les restreindre et à les circonscrire. Pendant plus d'un siècle, Kiachta et Maimatchin ont été le centre de tous les rapports avec le Céleste Empire. Le gouvernement chinois avait demandé que les marchands russes prissent la voie la plus courte et la plus directe, les menaçant, au cas où ils se détourneraient de la route tracée, de la confiscation de leurs marchandises (article 4 du traité de 1728). La route de la caravane fut établie d'un commun accord, et de la frontière jusqu'à Pékin les caravanes étaient continuellement accompagnées et surveillées par des mandarins. Pour passer la frontière il fallait être muni d'un passeport, signé par des autorités connues en Chine et en Russie (article 6 du même traité).

Les stipulations des traités de Tien-Tsin et de Pékin sont, sous ce rapport, de la plus haute importance. Non seulement elles ont ouvert plusieurs villes aux relations pacifiques avec la Chine, mais elles ont aussi

organisé d'une manière systématique les communications postales entre les deux pays. En 1728, il fut stipulé que les courriers et les lettres ne pourraient être dirigés sur une autre route que celle de Kiachta, et ce n'est que dans des cas exceptionnels que les Chinois permettaient de prendre une voie plus courte. Le traité de Tien-Tsin établit une poste régulière entre Kiachta et Pékin. Le courrier chinois devait faire cette route une fois par mois et faire le chemin jusqu'à Kiachta en quinze jours. La poste des paquets fut établie pour quatre fois par an (articles 10 et 11). En 1860, le gouvernement chinois fit de nouvelles concessions sur ce point; il admit que la poste des paquets se fît de Kiachta à Pékin une fois tous les deux mois et reconnut aux marchands russes le droit d'expédier leurs propres courriers (article 12).

On se rappelle que la question des déserteurs ou des réfugiés n'a jamais cessé de présenter le plus grand danger pour le maintien des relations pacifiques entre la Russie et l'empire du Milieu. La position de la Russie dans les affaires de ce genre était très difficile, et le seul moyen de prévenir les exigences insolentes du gouvernement chinois à l'égard de l'extradition des émigrés fut de limiter aux criminels seuls l'obligation d'extrader.

Tous les arrangements avec la Chine posaient comme principe fondamental que les Russes et les Chinois ne pourraient être jugés que par leurs juges nationaux; en conséquence, tous les individus accusés d'un crime ou délit quelconque devaient être livrés aux autorités limitrophes compétentes. Ce principe, confirmé catégoriquement par le traité de Tien-Tsin (article 7), fut maintenu par le traité de Pékin. Ce dernier acte n'est pas cependant, il faut le reconnaître, aussi clair sur ce point que le premier. En vertu de l'article 8 du traité de 1860, en cas de fuite d'un sujet chinois sur le sol russe, les autorités chinoises sont obligées de prendre les mesures nécessaires pour l'arrêter, et en cas d'arrestation elles doivent l'extrader. Mais le caractère des individus qui ont cherché refuge sur le territoire russe n'est pas assez déterminé et les motifs de leur poursuite restent incertains. La fin de l'article permet seulement de *supposer* que les individus dont l'extradition est demandée, doivent être accusés de crimes ou délits quelconques. La rédaction de l'article 7 du traité de Tien-Tsin nous paraît plus heureuse et plus pratique.

Les stipulations concernant les relations commerciales se sont élargies à mesure que les rapports entre la Russie et la Chine sont devenus plus amicaux, et particulièrement dans ces derniers temps. Tandis

que, d'après les traités de Nertchinsk et de Kiachta, le commerce entre les deux pays devait se faire à Kiachta et était borné aux caravanes qui tous les deux ou trois ans pouvaient aller à Pékin, le traité de Kouldja fit déjà une large brèche dans les conditions excessivement gênantes dont les relations commerciales étaient entourées. Ce traité permettait aux marchands russes de venir en Chine, chaque année, du 25 mars au 10 décembre. Si les marchandises importées n'étaient pas vendues pendant ces huit mois et demi, les marchands russes étaient autorisés à prolonger leur séjour en Chine pendant un temps illimité (article 8). Le gouvernement russe pouvait nommer des consuls dans les villes chinoises de Kouldja et de Tchougoutchak (Tarsagatai), et les marchands russes devaient recevoir *gratis* du gouvernement territorial des terres pour bâtir, à leurs propres frais, des magasins (article 15).

Les avantages obtenus par les traités de Tien-Tsin et de Pékin sont plus importants encore. Les ports de Shanghai, Ninpo, Too-Chou-Foo, Amoy, Canton, Taiwan-Fo et Kiung-Chou furent ouverts aux navires de commerce russe. Toutes les restrictions concernant le nombre des marchands russes visitant la Chine furent abolies et le gouvernement chinois n'insista que sur l'observation des règlements qui obligent tous les ressortissants des autres puissances civilisées ayant des relations avec les ports chinois (articles 3 et 4).

Le traité de 1860 restitua aux marchands russes l'ancien droit d'aller de Kiachta à Pékin; ils pouvaient faire le commerce le long de la route à Ourga et à Kalgan et la ville de Kaschgar leur était ouverte. Le commerce de gros était seul excepté. Des relations commerciales pouvaient, de plus, s'établir sur toute la ligne de frontière. Il est à remarquer que tout en autorisant les marchands russes à entrer en tout temps en Chine pour des affaires de commerce, le gouvernement exigea catégoriquement qu' il ne pourrait jamais y avoir plus de deux-cents Russes dans le même endroit. Notons que les sujets du fils du Ciel obtinrent également le droit de visiter la Russie, « s'ils le désirent ».

Les Russes en Chine et les Chinois en Russie sont entièrement libres de se livrer à des opérations commerciales et les autorités locales ne peuvent mettre à celles-ci la moindre restriction. Les Russes peuvent visiter tous les marchés, magasins et maisons des marchands chinois. Toutes les contestations qui surgissent entre les marchands des deux puissances doivent être aplanies par eux-mêmes à l'amiable. Les consuls et les autorités ne doivent intervenir que pour amener l'arrangement amiable. En cas de non-exécution des obligations contractées

par écrit, les consuls et les autorités locales prennent des mesures pour en garantir l'exécution (articles 5 à 14).

Les articles additionnels concernant le commerce par terre, signés à Pékin le 20 février 1862 et développés en 1869, déterminent en détail les arrangements pris par les deux gouvernements. C'est ainsi qu'à une distance de cent lieues chinoises (*li*) de la frontière, tout le commerce se fait sans paiement de droits quelconques. Les marchandises importées par des marchands russes à Tien-Tsin paient seulement les deux tiers des droits imposés par le tarif chinois pour le commerce avec l'Europe.

Tels sont les principes généraux sur lesquels sont établies à présent les relations commerciales entre les deux pays. Il ne rentre pas dans le cadre de cette étude d'examiner l'état actuel de ce commerce et de signaler les besoins sur lesquels les marchands qui y sont engagés et la presse ont attiré l'attention du gouvernement russe. Nous nous permettrons cependant de présenter quelques courtes observations sur la direction dans laquelle les relations commerciales entre la Russie et l'empire du Milieu doivent continuer à se développer.

Antérieurement à l'ouverture des ports chinois aux nations de l'Europe occidentale et aux États-Unis de l'Amérique du Nord, la Russie pouvait monopoliser le commerce avec la Chine. Malgré les entraves produites par les préjugés invétérés des Chinois, malgré toutes les difficultés suscitées contre le développement du commerce par la nature inhospitalière et par l'absence de bonnes voies de communications, les marchands russes entretinrent des relations commerciales avec l'empire du Milieu et fournirent des marchandises chinoises à toute l'Europe. Mais l'ouverture des ports changea comme par un coup de baguette l'état de choses établi pendant des siècles. Le marché chinois fut inondé de marchandises à très bas prix importées de l'Angleterre, des États-Unis d'Amérique et de la France, et la concurrence devint, à certaines exceptions près, presqu'impossible pour les marchandises russes. Le commerce par caravanes ne put naturellement pas se faire avec les ports où se concentrent les capitaux importés de l'Europe ou offerts par les capitalistes chinois; les marchands russes de Kiachta furent obligés d'établir leurs comptoirs à Kalgan, Tien-Tsin et Hankow, et il n'est pas jusqu'à l'importation en Russie du thé par la route de la mer qui ne fût reconnue beaucoup plus avantageuse que l'importation par caravanes. L'ouverture du canal de Suez a encore rapproché Odessa des seize ports chinois (*trade-ports*) ouverts au commerce européen.

Cette révolution n'a pu ni tuer le commerce entre la Russie et l'em-

pire du Milieu, ni arrêter son développement. Il atteint aujourd'hui la somme de 85 millions de francs. Ce n'est guère, si on prend en considération que les opérations commerciales de la Grande-Bretagne seule avec la Chine ont atteint le chiffre de 1,125,000,000 fr., mais il faut se rappeler que le commerce russe n'était point préparé pour entrer en lutte avec les nations commerciales, comme l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique du Nord, et qu'il n'avait pas les ressources nécessaires pour atteindre ce but.

Il est évident que le commerce de la Russie avec la Chine ne peut se développer qu'aux trois conditions suivantes : 1° il faut que dans les *trade-ports* chinois s'établissent de grandes maisons russes de banque et de commerce; 2° il est indispensable que le commerce maritime entre les deux pays se fasse par des navires sous pavillon commercial russe; enfin 3° il est nécessaire que tout l'intérieur de la Chine soit ouvert au commerce russe En d'autres termes, le commerce par caravanes doit avoir pour l'avenir toutes les garanties nécessaires à son développement en Mongolie, en Dgoungarie, en Mantchourie et partout où il ne saurait trouver de concurrence de la part des marchandises importées par mer.

Les relations commerciales de la Russie et de la Chine semblent, du reste, entrer dans cette voie. Les magnifiques bateaux à vapeur du comité russe de la flotte volontaire sont chargés d'entretenir des relations régulières entre les ports chinois et Odessa; ils ont déjà importé plusieurs chargements de thé pour le compte des maisons de commerce russes, et, d'après les dernières nouvelles de Hankow, les marchands russes établis dans ce port se sont mis à l'œuvre pour fonder une compagnie de bateaux à vapeur. Enfin, comme nous le verrons, le gouvernement russe comprend parfaitement ses devoirs à l'égard du commerce par caravanes.

3. *La mission ecclésiastique russe à Pékin.*

Nous avons exposé l'origine de la mission ecclésiastique à Pékin; il nous reste à ajouter quelques mots au sujet de la situation actuelle de cette vénérable institution. Personne ne saurait méconnaître le grand rôle qu'elle a joué dans les relations internationales de la Russie avec la Chine : elle était le lien permanent qui unissait les deux gouvernements et les rapprochait même dans les moments de crise. La présence de la mission ecclésiastique à Pékin rappelait continuellement au gouvernement chinois l'existence de son puissant voisin. Pour

le gouvernement russe, la mission était un moyen de faire étudier la Chine et d'avoir des nouvelles certaines de ce pays. Il est naturel que la cour de Saint-Pétersbourg, mue par d'autres raisons que des considérations religieuses, ait cherché par tous les moyens à maintenir la mission. D'autre part, du reste, il faut rendre cette justice au gouvernement chinois qu'il s'est montré, durant des siècles, très tolérant envers elle, prouvant ainsi que le gouvernement d'un pays barbare et païen sait être beaucoup plus généreux et beaucoup plus juste à l'égard d'une religion étrangère que ne l'ont été plusieurs gouvernements civilisés et chrétiens.

Le traité de Kiachta (article 5) donna une confirmation solennelle à la mission ecclésiastique et fixa les conditions de son existence. Le gouvernement du Bogdokhan s'engagea à bâtir une église, à mettre à la disposition de la mission une maison et à donner des provisions et des appointements à ses membres. Depuis lors, tous les cinq ou dix ans, fut envoyée à Pékin une mission composée d'un archimandrite, en qualité de chef, de trois moines, d'un médecin et de cinq élèves, soit en tout dix personnes, pour remplacer la mission qui se trouvait déjà dans la capitale chinoise. Le gouvernement chinois a rempli ses engagements : il a donné à la mission le *Peïkwan*, qui comprend plusieurs maisons ; il a bâti une église et entretenu la mission en lui donnant annuellement une somme d'argent et une certaine quantité de riz. La somme allouée par le gouvernement chinois était néanmoins si minime que le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg y suppléait par des subsides considérables.

Le traité de Tien-Tsin de 1858 a changé essentiellement cet état de choses. A l'article 8, le gouvernement chinois déclare que, « la religion chrétienne favorisant l'ordre et l'harmonie entre les hommes, il s'engage non-seulement à ne pas poursuivre ses sujets à cause de l'accomplissement des devoirs de la religion chrétienne, mais à les protéger au même degré que ceux qui confessent une autre religion admise dans l'empire. » De plus, le gouvernement du Bogdokhan reconnaissant que les missionnaires chrétiens sont des « hommes vertueux qui ne cherchent point leur propre profit, » les autorise à propager parmi ses sujets la religion chrétienne et s'oblige à ne pas les contrecarrer au cas où, munis de passeports des consuls et des autorités chinoises, ils désireraient pénétrer dans l'intérieur de l'empire. Quant au personnel de la mission ecclésiastique même, ses membres ont le droit de quitter librement Pékin et le gouvernement russe peut les remplacer. Tous les frais

nécessaires pour l'entretien de la mission sont dorénavant supportés par le gouvernement russe (article 10).

Telles sont les stipulations qui fixent actuellement la situation de la mission ecclésiastique à Pékin. Le gouvernement russe s'est chargé définitivement de l'entretien de la mission, mais on dit que malgré l'article 10 du traité de Tien-Tsin le fisc chinois paie, comme de coutume, les sommes convenues à la mission et lui donne les provisions d'usage.

La mission ecclésiastique avait été installée à Pékin, sur la demande de l'empereur chinois Kang-Tsi, pour les cosaques d'Albazine. Aujourd'hui on compte à Pékin des descendants de ces braves, cent vingt personnes, soit vingt-trois familles en tout. Le nombre des Chinois professant la religion grecque-orthodoxe s'élève, à Pékin, à près de cinq-cents personnes. A Kalgan et dans quelques ports ouverts au commerce européen, habitent des Russes et quelques Chinois reçus par l'Église russe.

Il existe en Chine quatre églises russes : deux à Pékin, la troisième dans un village chinois sur la route de Pékin à Tien-Tsin, la quatrième, qui est toute récente, à Hankow.

Nous avons exposé les conditions juridiques et matérielles de la mission ecclésiastique russe. On ne saurait insister avec assez de force sur son trait le plus caractéristique, celui qui la distingue, sous tous les rapports, de toutes les missions ecclésiastiques et de toutes les congrégations religieuses établies en Chine : l'observation la plus scrupuleuse de la part de la mission de l'autonomie du gouvernement chinois. Jamais la mission n'a fait de la propagande parmi les Chinois; jamais elle ne s'est attribuée le droit de protéger, contre leur propre gouvernement, les quelques Chinois qui se sont volontairement ralliés à l'église grecque-orthodoxe; jamais elle n'a cherché une occasion quelconque pour susciter des embarras en abusant de son influence morale. C'est là une obligation que le gouvernement russe a toujours imposée aux membres de la mission, et dans aucune occasion le gouvernement de Pékin n'a été obligé de protester contre une propagande de la religion chrétienne, contraire aux devoirs de ses sujets envers leurs autorités nationales. Ainsi s'explique la considération dont les membres de la mission ont toujours joui. Il est vrai que cette conduite n'a pu rendre nombreux les Chinois demandant à être admis dans le giron de l'Église grecque-orthodoxe.

On se demandera peut-être ce qu'a bien pu produire la mission, et si ses membres n'avaient pas d'autres devoirs que la célébration du service divin.

Les faits répondent éloquemment à cette question. Grâce à l'activité des vénérables membres de la mission ecclésiastique, les descendants des cosaques d'Albazine, quoique devenus Chinois, sont restés dévoués à l'église grecque-orthodoxe. Au siège de la mission, au *Peïkwan*, se trouvent deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, dirigées par les pères de la mission. Mais le plus grand service que la mission ait rendu à la Russie et à l'humanité entière, ce sont les travaux scientifiques de ses membres. C'est surtout grâce à eux que la littérature russe est, généralement parlant, si riche en ouvrages remplis de renseignements exacts et détaillés sur la Chine et sur ses habitants. Les travaux d'hommes tels que les vénérables pères Hyacinthe, Daniel, Palladius, Isaïe, ont permis au gouvernement de puiser aux meilleures sources pour se rendre un compte exact de l'état des choses en Chine, ainsi que des ressources, des coutumes et des lois du pays. Enfin, c'est aux membres de la mission que la Russie est redevable de ses plus célèbres sinologues, tels que Timkowsky, Wassilieff, Zakharow; ils ont dirigé les premières études de ces savants éminents.

A ce point de vue donc, la mission ecclésiastique russe à Pékin a bien mérité de la nation russe.

4. *Stipulations concernant les rapports politiques ou diplomatiques.*

Les deux gouvernements ont entretenu pendant deux siècles des relations, et se sont envoyé réciproquement des missions diplomatiques et des agents consulaires. Mais dans ces dernières années, cet état de choses a subi un changement radical.

Nous avons vu qu'en ce qui concerne les rapports directs entre les deux gouvernements, il avait été convenu que, de la part de la Russie, le sénat dirigeant de Saint-Pétersbourg serait l'autorité compétente pour négocier avec la Chine, et que de la part du gouvernement chinois, ce serait le *tsungli-yamen*; nous avons également vu qu'en ce qui concerne les rapports directs entre les autorités limitrophes, il avait été entendu que l'autorité compétente serait le gouverneur de Tobolsk ou d'Irkoutsk d'une part, et les mandarins d'Ourga et le commissaire ou *dsargoutchei* (*bou-youan*) de Kiachta, d'autre part.

Le traité de Tien-Tsin et celui de Pékin ont modifié cette manière de procéder. En 1858, il fut stipulé que dorénavant les relations entre les deux hauts gouvernements ne se feraient plus par le sénat

(*li-fan-youan*), mais par le ministère des affaires étrangères de Russie et par le premier membre du conseil supérieur de l'empire ou premier ministre (*tsun-tsi-tchou*) de la part de la Chine, et cela sur la base d'une parfaite égalité (article 2). En vertu du traité de Pékin (article 9), les gouverneurs-généraux de la Sibérie, ainsi que les gouverneurs de la province d'Amour et de la province maritime furent autorisés à entrer en rapports directs avec les autorités limitrophes désignées. Grâce à ces arrangements qui étaient avantageux pour la marche des affaires, eu égard surtout aux grandes distances qui séparent les autorités limitrophes du gouvernement central, on a pu éviter un grand nombre de conflits et maintenir, par des mesures prises en temps utile, la paix et la concorde entre les deux États.

Les affaires diplomatiques entre la Russie et la Chine se traitaient jusque dans ces derniers temps par des missions spéciales qui, d'après le traité de 1689, devaient aplanir toutes les difficultés qui pourraient surgir entre les deux gouvernements. Au commencement du siècle dernier il fut stipulé, à l'égard du cérémonial de la réception des ambassadeurs, que les « petits ou grands ambassadeurs », arrivés à la frontière de l'État chez lequel ils sont envoyés, seront obligés de déclarer aux autorités limitrophes leur caractère et l'objet de leur mission et d'attendre l'arrivée du fonctionnaire qui les accompagnera jusqu'à la capitale. Tous les frais de voyage des ambassadeurs, ainsi que ceux de leur entretien dans la capitale, étaient à la charge du gouvernement territorial. Le même article 9 du traité de Kiachta ajoute que si l'ambassadeur arrive dans une ville chinoise non ouverte au commerce, les marchandises qu'il importe n'auront pas de laissez-passer.

Il va de soi qu'à présent cet arrangement n'a plus qu'un intérêt historique, car le traité de Tien-Tsin (article 2) a donné à la Russie le droit d'avoir un représentant permanent auprès de la cour de Pékin. Celle-ci s'engage à faciliter par tous les moyens le voyage des agents diplomatiques de la Russie jusqu'à Pékin. C'est, toutefois, le gouvernement russe lui-même qui défraie toutes les dépenses. Enfin, il est convenu que les représentants de la Russie en Chine auront tous les droits et privilèges reconnus par le gouvernement du Bogdokhan aux ministres des puissances étrangères.

Si l'on compare les traités de 1728 et de 1858, on remarque que le premier parle également des ambassades chinoises en Russie, tandis que le dernier n'a en vue que les missions diplomatiques de la Russie

auprès de la cour de Pékin. Cette circonstance est assez caractéristique. Nous ne pouvons point supposer qu'il y ait ici une omission involontaire de la part des négociateurs chinois du traité de Tien-Tsin. Nous croyons, au contraire, être dans le vrai en supposant qu'en 1858, à la suite des événements survenus, le gouvernement de Pékin était, à un tel degré, pénétré de haine envers les puissances chrétiennes, qu'il pouvait bien être forcé de recevoir chez lui des représentants des gouvernements civilisés, mais non pas vouloir s'obliger à envoyer ses propres missions en Europe. Sans doute, le gouvernement chinois ne nourrissait pas ces sentiments à l'égard de la Russie, mais il comprenait parfaitement qu'il ne pouvait prendre un engagement quelconque à l'égard de l'établissement d'une mission diplomatique à Saint-Pétersbourg, sans provoquer la jalousie des autres puissances européennes. D'ailleurs, on ne peut exiger d'un gouvernement qui reçoit des missions diplomatiques qu'il envoie également ses représentants à l'étranger.

La Russie obtint par le traité de 1858 le droit de nommer son représentant permanent auprès de la cour de Pékin, mais des agents consulaires se trouvaient déjà au siècle passé à Pékin, toujours, il est vrai, pour un laps de temps très court. Le traité de Kouldja de 1851 parle pour la première fois de consuls russes dans deux villes chinoises. L'article 5 du traité de Tien-Tsin reconnaît au gouvernement russe le droit de nommer des consuls dans tous les *trade-ports*, et le gouvernement de Pékin, concédant à ces agents tous les droits et privilèges indispensables pour l'exécution de leur office en Orient, se déclare obligé de veiller aux rapports entre les consuls et les autorités locales d'après les règlements établis. Il va de soi que les rapports entre les consuls et les sujets russes qui se trouvent en Chine, dépendent entièrement des lois et règlements russes; les autorités chinoises n'ont pas le moindre droit de s'immiscer dans ces rapports. Mais les conflits dans lesquels sont engagés des Russes et des Chinois doivent être arrangés de commun accord entre les consuls de Russie et les autorités locales. En Chine, comme dans tous les pays non-chrétiens, les consuls ont entièrement le caractère d'agents politiques non-diplomatiques.

Chose curieuse cependant, en Chine, la juridiction consulaire n'a pas la même origine et la même base que dans les autres pays orientaux et particulièrement dans les États musulmans. Dans les pays musulmans la juridiction consulaire est fondée à l'origine sur le mépris hautain des souverains territoriaux à l'égard des étrangers, de leurs affaires, de

leurs lois et coutumes : ceux-ci abandonnaient aux *giaours* et aux *chiens-chrétiens* le soin d'arranger eux mêmes leurs querelles et de punir les criminels. La notion de l'indépendance de la souveraineté territoriale n'existait ni chez les Sarrasins ni chez les Turcs : ceux-ci concédaient *volontairement* et sans y être forcés l'exterritorialité juridique aux gouvernements puissants, comme la France, et aux petites républiques de Pise et de Florence(1).

Toute autre est l'origine de la juridiction consulaire dans l'empire du Milieu. Les Chinois sont également connus pour leur orgueil et pour leur mépris des *diables*, des lois et des institutions *d'outre-mer*. Mais l'État chinois, existant depuis plus de quatre mille ans, est beaucoup plus pénétré de son indépendance nationale, de la souveraineté de ses lois et de la nécessité de maintenir les principes fondamentaux de son ordre public. Il y a des faits authentiques à l'appui de cette assertion. Depuis le XVIe siècle, il a existé en Chine des colonies et des factoreries chrétiennes, particulièrement à Macao, à Canton et dans quelques autres endroits. Les missionnaires catholiques et particulièrement les jésuites ont joué en Chine et à la cour de Pékin un rôle très considérable. Pourtant, à l'exception de quelques cas spéciaux, les étrangers ont été toujours considérés par le gouvernement chinois comme soumis à la juridiction et aux lois territoriales. On connait les persécutions et les exactions auxquelles les étrangers et les missionnaires ont été en butte pendant des siècles. Les commerçants étrangers qui se trouvaient dans les factoreries de Macao et de Canton étaient jugés par les tribunaux chinois et subissaient les horribles peines édictées par les lois chinoises.

Cette manière de voir des Chinois n'a nullement été modifiée par les arrangements conclus avec la Russie. Les traités conclus jusqu'à 1851 imposaient aux autorités compétentes des deux États l'obligation de renvoyer réciproquement à la frontière toutes les personnes prévenues d'actes criminels. Le gouvernement russe renonçait à son droit de juger lui-même les Chinois qui avaient commis des actes criminels sur le territoire russe, et cette concession était réciproque, le gouvernement de Pékin déclarant ne pas vouloir s'immiscer dans les querelles et procès où n'étaient intéressés que des Russes.

(1) Comparez notre ouvrage : *Das Consularwesen und die Consularjurisdiction im Orient* Berlin, 1874, p. 104, 176 et suivantes.

Mais la situation se compliqua grandement lorsque les puissances de l'Europe occidentale insistèrent sur l'ouverture des ports chinois au commerce du monde entier. Le renvoi des étrangers, accusés de crimes quelconques, à la frontière de l'État respectif devint impossible et, en conséquence, le gouvernement insista avec beaucoup de logique sur la reconnaissance de la souveraineté de la loi territoriale. Les gouvernements européens ne pouvaient accepter ce principe, étant donné la situation intérieure, l'organisation de la justice et la législation de la Chine. Il était matériellement impossible et entièrement contraire à la dignité et aux devoirs des puissances civilisées de consentir à ce que leurs sujets qui se trouveraient en Chine fussent jugés et maltraités par les autorités chinoises. L'Angleterre imposa par *la force des armes* au gouvernement de Pékin le devoir de reconnaître la juridiction consulaire anglaise. Les autres puissances européennes suivirent cet exemple et, de cette manière, l'exterritorialité des étrangers et la juridiction criminelle et civile des consuls sont devenues la base de toutes les relations avec l'empire du Milieu.

Nous sommes loin de prétendre que les étrangers en Chine puissent être soumis aux lois territoriales et être jugés par les tribunaux chinois. Nous voyons, au contraire, dans l'exterritorialité des Européens et des Américains dans l'empire du Milieu une nécessité absolue; nous admettons que la juridiction des consuls ne peut être abolie, aussi longtemps que les lois chinoises ne sont pas changées radicalement en vue de donner aux étrangers toutes les garanties d'une bonne justice et de la sécurité des personnes et des biens. Mais la justice nous impose le devoir de reconnaître le bien-fondé de plusieurs plaintes des Chinois. Ce que nous avons dit concernant l'origine de la juridiction consulaire en Chine, nous prouve que le gouvernement chinois doit être beaucoup plus sensible à l'abrogation de son autorité territoriale sur les ressortissants des États civilisés, que ne pouvaient l'être la Turquie, la Perse et les autres pays musulmans. La juridiction consulaire lui a été imposée par la force, et dès l'origine il ne lui a pas reconnu la moindre raison d'être, puisqu'il a vu en elle une usurpation de ses droits les plus incontestables. Le gouvernement de Pékin n'a pas oublié qu'à l'exception des Russes, qui, comme sujets d'un État voisin occupaient une position toute particulière, les habitants des factoreries européennes et les missionnaires catholiques ont été, pendant des siècles, soumis à l'autorité locale chinoise.

Les conséquences pratiques des circonstances que nous venons de mentionner sont très importantes. Dès son origine, la juridiction consulaire a été *imposée* au gouvernement chinois pour le bien des *diables d'outre-mer* habitant sur le sol chinois. Le gouvernement de Pékin ne voit qu'un moyen d'abolir cette négation de ses droits imprescriptibles, c'est de chasser tous les étrangers sans exception. Le gouvernement se rencontre dans ce désir, né de la conscience de sa souveraineté, avec une nation de plus de 400 millions d'hommes. Plus il se montrera pénétré de cette idée, plus il tendra à l'expulsion générale des étrangers, et plus il sera populaire, plus il consolidera les bases de sa propre existence, mieux il sauvegardera les intérêts suprêmes de la Chine.

Voilà les idées des Chinois sur cette question épineuse de la juridiction consulaire. On voit que sur ce point il y a solidarité parfaite de vues et d'aspirations entre la nation chinoise et son gouvernement.

Cette circonstance vaut la peine d'être sérieusement prise en considération par les puissances civilisées. Leur intérêt leur commande de rompre cette solidarité de vues entre le gouvernement de Pékin et toute la nation de l'empire du Milieu, et de prévenir autant que possible une alliance étroite de la nation et du gouvernement contre les sujets étrangers et leur commerce. La nation chinoise ne peut être gagnée à la cause de la tolérance avant un long laps de temps; le gouvernement de Pékin peut au contraire être convaincu, par une politique de bonne foi de la part des puissances civilisées, de tous les profits que les relations commerciales procurent au pays. En un mot, le gouvernement de Pékin devrait d'abord être acquis aux intérêts de l'humanité, et dans toutes les questions qui concernent la position privilégiée des étrangers en Chine, il faudrait avoir pour lui tous les égards possibles.

Il est évident, à ce point de vue, que les gouvernements d'Europe et d'Amérique sont obligés, dans leur propre intérêt, de restreindre l'exterritorialité de leurs ressortissants en Chine aux limites les plus étroites, de ne permettre aucun abus de cette situation privilégiée et de poursuivre sévèrement toutes les attaques dirigées contre l'autorité du gouvernement chinois. Plus ce dernier est faible, plus il a d'ennemis dans le pays même, et plus les puissances civilisées doivent se rappeler que la protection de toute propagande déplacée, comme toute intervention dans les affaires d'administration intérieure, ne saurait avoir qu'un des

deux résultats suivants : ou bien provoquer la chûte du gouvernement actuel de Pékin, ou bien forcer celui-ci à s'allier ouvertement au peuple pour l'extermination de tous les étrangers. Dans la première hypothèse, rien ne garantit qu'une dynastie nouvelle doive être plus favorable aux relations avec le monde chrétien. Dans la seconde, si l'extermination ou l'expulsion des étrangers se produit, il sera bien difficile de regagner le terrain perdu.

Enfin, pour que les puissances civilisées puissent atteindre le but qu'elles poursuivent, c'est-à-dire sauvegarder autant que possible l'autorité du gouvernement chinois dans les limites de son propre territoire, elles doivent, en premier lieu, organiser la juridiction de leurs cours consulaires en Chine de telle sorte que la justice ne soit pas rendue d'une manière dérisoire. Il faut que chaque crime et chaque délit soit puni et que la procédure des cours consulaires donne toutes garanties, tant aux ressortissants des puissances de civilisation européenne qu'aux sujets chinois. Il faut que ces cours de justice soient toujours, aux yeux des Chinois, la preuve vivante de la supériorité de la civilisation chrétienne. Il faut, enfin, que le gouvernement chinois n'ait jamais la moindre raison de prétendre qu'après avoir été forcé d'abandonner une grande partie de sa souveraineté nationale, il a sacrifié son territoire aux exploits impunis d'aventuriers et de fanatiques.

IV.

L'histoire des rapports des nations chrétiennes avec la Chine n'est malheureusement qu'une chaîne non interrompue d'exactions auxquelles elles se sont crues en droit de soumettre l'infortunée population de ce vaste empire. L'état de choses actuel dans l'empire du Milieu témoigne que les procédés mis en action pour lui inculquer les bienfaits de la civilisation européenne n'ont eu pour résultat que de forcer les Chinois à porter une haine profonde à tous les étrangers et à témoigner un mépris hautain pour les représentants du monde chrétien et civilisé. Depuis longtemps les habitants des « concessions » ou *settlements* dans les *trade-ports* comprennent qu'une crise dans les relations avec la Chine est inévitable et que les traités conclus avec cet empire devront être soumis à une révision. Quiconque a été en état de juger impartialement la conduite des habitants des concessions étrangères,

ainsi que la justice des cours consulaires, a dû avouer que les gouvernements européens ont malheureusement trop souvent profité de leur force brutale pour imposer et soutenir un état de choses qui est devenu à la longue absolument intolérable.

Il a fallu reconnaître que, dans les conditions imposées par les traités, le commerce entre la Chine et les nations du monde chrétien doit ruiner l'industrie chinoise et amener inévitablement la perte de la prospérité de ce pays. Enfin, comme la tolérance des Chinois dans les questions religieuses est exploitée pour miner l'autorité du gouvernement chinois sur ses propres sujets, les puissances européennes ont assumé une grande responsabilité en ce qui concerne le sort des étrangers sur le sol chinois et l'avenir des relations avec l'empire du Milieu.

L'opinion que nous venons d'exprimer est partagée par beaucoup de personnes éminentes connaissant *de visu* la situation des choses dans les ports chinois. Lord Elgin, l'un des plus éminents hommes d'État d'Angleterre, qui par ses talents hors ligne et son caractère généreux s'est gagné une des premières places dans les annales de son pays, a rapporté des expériences qu'il a faites en Chine la conviction que le commerce anglais avec ce pays « est malhonnête (*dishonest*) à l'égard des Chinois et démoralisant pour les Anglais eux-mêmes; » il reconnaît que la conduite de l'Angleterre envers la nation chinoise a été bien souvent « très difficile à justifier, » et il est persuadé qu'il dit la vérité quand il affirme que « pendant les expéditions de pillage (*plundering expeditions*) que nous autres chrétiens, nous daignons appeler des guerres dans ce pays, les idoles sont brisées parce qu'on espère les trouver remplies de trésors, que les ornements des églises sont saisis, qu'en un mot pas le moindre respect n'est montré pour les sentiments religieux des Chinois[1]. »

Mais, dira-t-on, l'éminent homme d'État anglais voyait peut-être sous des couleurs trop sombres la conduite de son pays à l'égard de la Chine; peut-être y a-t-il injustice à prétendre que jusqu'à présent la politique des puissances chrétiennes dans les relations avec la Chine n'a pas cessé d'être directement en contradiction avec leur mission sublime, qui est d'initier les Chinois aux bienfaits de la civilisation chrétienne?

Pour répondre à ces questions, jetons un regard sur les relations de la

(1) Lord Elgin, *Letters and Journals*, p. 185, 230, 236.

le gouvernement russe, la mission était un moyen de faire étudier la Chine et d'avoir des nouvelles certaines de ce pays. Il est naturel que la cour de Saint-Pétersbourg, mue par d'autres raisons que des considérations religieuses, ait cherché par tous les moyens à maintenir la mission. D'autre part, du reste, il faut rendre cette justice au gouvernement chinois qu'il s'est montré, durant des siècles, très tolérant envers elle, prouvant ainsi que le gouvernement d'un pays barbare et païen sait être beaucoup plus généreux et beaucoup plus juste à l'égard d'une religion étrangère que ne l'ont été plusieurs gouvernements civilisés et chrétiens.

Le traité de Kiachta (article 5) donna une confirmation solennelle à la mission ecclésiastique et fixa les conditions de son existence. Le gouvernement du Bogdokhan s'engagea à bâtir une église, à mettre à la disposition de la mission une maison et à donner des provisions et des appointements à ses membres. Depuis lors, tous les cinq ou dix ans, fut envoyée à Pékin une mission composée d'un archimandrite, en qualité de chef, de trois moines, d'un médecin et de cinq élèves, soit en tout dix personnes, pour remplacer la mission qui se trouvait déjà dans la capitale chinoise. Le gouvernement chinois a rempli ses engagements : il a donné à la mission le *Peïkwan*, qui comprend plusieurs maisons ; il a bâti une église et entretenu la mission en lui donnant annuellement une somme d'argent et une certaine quantité de riz. La somme allouée par le gouvernement chinois était néanmoins si minime que le Saint-Synode de Saint-Pétersbourg y suppléait par des subsides considérables.

Le traité de Tien-Tsin de 1858 a changé essentiellement cet état de choses. A l'article 8, le gouvernement chinois déclare que, « la religion chrétienne favorisant l'ordre et l'harmonie entre les hommes, il s'engage non-seulement à ne pas poursuivre ses sujets à cause de l'accomplissement des devoirs de la religion chrétienne, mais à les protéger au même degré que ceux qui confessent une autre religion admise dans l'empire. » De plus, le gouvernement du Bogdokhan reconnaissant que les missionnaires chrétiens sont des « hommes vertueux qui ne cherchent point leur propre profit, » les autorise à propager parmi ses sujets la religion chrétienne et s'oblige à ne pas les contrecarrer au cas où, munis de passeports des consuls et des autorités chinoises, ils désireraient pénétrer dans l'intérieur de l'empire. Quant au personnel de la mission ecclésiastique même, ses membres ont le droit de quitter librement Pékin et le gouvernement russe peut les remplacer. Tous les frais

nécessaires pour l'entretien de la mission sont dorénavant supportés par le gouvernement russe (article 10).

Telles sont les stipulations qui fixent actuellement la situation de la mission ecclésiastique à Pékin. Le gouvernement russe s'est chargé définitivement de l'entretien de la mission, mais on dit que malgré l'article 10 du traité de Tien-Tsin le fisc chinois paie, comme de coutume, les sommes convenues à la mission et lui donne les provisions d'usage.

La mission ecclésiastique avait été installée à Pékin, sur la demande de l'empereur chinois Kang-Tsi, pour les cosaques d'Albazine. Aujourd'hui on compte à Pékin des descendants de ces braves, cent vingt personnes, soit vingt-trois familles en tout. Le nombre des Chinois professant la religion grecque-orthodoxe s'élève, à Pékin, à près de cinq-cents personnes. A Kalgan et dans quelques ports ouverts au commerce européen, habitent des Russes et quelques Chinois reçus par l'Église russe.

Il existe en Chine quatre églises russes : deux à Pékin, la troisième dans un village chinois sur la route de Pékin à Tien-Tsin, la quatrième, qui est toute récente, à Hankow.

Nous avons exposé les conditions juridiques et matérielles de la mission ecclésiastique russe. On ne saurait insister avec assez de force sur son trait le plus caractéristique, celui qui la distingue, sous tous les rapports, de toutes les missions ecclésiastiques et de toutes les congrégations religieuses établies en Chine : l'observation la plus scrupuleuse de la part de la mission de l'autonomie du gouvernement chinois. Jamais la mission n'a fait de la propagande parmi les Chinois; jamais elle ne s'est attribuée le droit de protéger, contre leur propre gouvernement, les quelques Chinois qui se sont volontairement ralliés à l'église grecque-orthodoxe; jamais elle n'a cherché une occasion quelconque pour susciter des embarras en abusant de son influence morale. C'est là une obligation que le gouvernement russe a toujours imposée aux membres de la mission, et dans aucune occasion le gouvernement de Pékin n'a été obligé de protester contre une propagande de la religion chrétienne, contraire aux devoirs de ses sujets envers leurs autorités nationales. Ainsi s'explique la considération dont les membres de la mission ont toujours joui. Il est vrai que cette conduite n'a pu rendre nombreux les Chinois demandant à être admis dans le giron de l'Église grecque-orthodoxe.

On se demandera peut-être ce qu'a bien pu produire la mission, et si ses membres n'avaient pas d'autres devoirs que la célébration du service divin.

Les faits répondent éloquemment à cette question. Grâce à l'activité des vénérables membres de la mission ecclésiastique, les descendants des cosaques d'Albazine, quoique devenus Chinois, sont restés dévoués à l'église grecque-orthodoxe. Au siège de la mission, au *Peïkwan*, se trouvent deux écoles, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, dirigées par les pères de la mission. Mais le plus grand service que la mission ait rendu à la Russie et à l'humanité entière, ce sont les travaux scientifiques de ses membres. C'est surtout grâce à eux que la littérature russe est, généralement parlant, si riche en ouvrages remplis de renseignements exacts et détaillés sur la Chine et sur ses habitants. Les travaux d'hommes tels que les vénérables pères Hyacinthe, Daniel, Palladius, Isaïe, ont permis au gouvernement de puiser aux meilleures sources pour se rendre un compte exact de l'état des choses en Chine, ainsi que des ressources, des coutumes et des lois du pays. Enfin, c'est aux membres de la mission que la Russie est redevable de ses plus célèbres sinologues, tels que Timkowsky, Wassilieff, Zakharow; ils ont dirigé les premières études de ces savants éminents.

A ce point de vue donc, la mission ecclésiastique russe à Pékin a bien mérité de la nation russe.

4. *Stipulations concernant les rapports politiques ou diplomatiques.*

Les deux gouvernements ont entretenu pendant deux siècles des relations, et se sont envoyé réciproquement des missions diplomatiques et des agents consulaires. Mais dans ces dernières années, cet état de choses a subi un changement radical.

Nous avons vu qu'en ce qui concerne les rapports directs entre les deux gouvernements, il avait été convenu que, de la part de la Russie, le sénat dirigeant de Saint-Pétersbourg serait l'autorité compétente pour négocier avec la Chine, et que de la part du gouvernement chinois, ce serait le *tsungli-yamen*; nous avons également vu qu'en ce qui concerne les rapports directs entre les autorités limitrophes, il avait été entendu que l'autorité compétente serait le gouverneur de Tobolsk ou d'Irkoutsk d'une part, et les mandarins d'Ourga et le commissaire ou *dsargoutchei* (*bou-youan*) de Kiachta, d'autre part.

Le traité de Tien-Tsin et celui de Pékin ont modifié cette manière de procéder. En 1858, il fut stipulé que dorénavant les relations entre les deux hauts gouvernements ne se feraient plus par le sénat

(*li-fan-youan*), mais par le ministère des affaires étrangères de Russie et par le premier membre du conseil supérieur de l'empire ou premier ministre (*tsun-tsi-tchou*) de la part de la Chine, et cela sur la base d'une parfaite égalité (article 2). En vertu du traité de Pékin (article 9), les gouverneurs-généraux de la Sibérie, ainsi que les gouverneurs de la province d'Amour et de la province maritime furent autorisés à entrer en rapports directs avec les autorités limitrophes désignées. Grâce à ces arrangements qui étaient avantageux pour la marche des affaires, eu égard surtout aux grandes distances qui séparent les autorités limitrophes du gouvernement central, on a pu éviter un grand nombre de conflits et maintenir, par des mesures prises en temps utile, la paix et la concorde entre les deux États.

Les affaires diplomatiques entre la Russie et la Chine se traitaient jusque dans ces derniers temps par des missions spéciales qui, d'après le traité de 1689, devaient aplanir toutes les difficultés qui pourraient surgir entre les deux gouvernements. Au commencement du siècle dernier il fut stipulé, à l'égard du cérémonial de la réception des ambassadeurs, que les « petits ou grands ambassadeurs », arrivés à la frontière de l'État chez lequel ils sont envoyés, seront obligés de déclarer aux autorités limitrophes leur caractère et l'objet de leur mission et d'attendre l'arrivée du fonctionnaire qui les accompagnera jusqu'à la capitale. Tous les frais de voyage des ambassadeurs, ainsi que ceux de leur entretien dans la capitale, étaient à la charge du gouvernement territorial. Le même article 9 du traité de Kiachta ajoute que si l'ambassadeur arrive dans une ville chinoise non ouverte au commerce, les marchandises qu'il importe n'auront pas de laissez-passer.

Il va de soi qu'à présent cet arrangement n'a plus qu'un intérêt historique, car le traité de Tien-Tsin (article 2) a donné à la Russie le droit d'avoir un représentant permanent auprès de la cour de Pékin. Celle-ci s'engage à faciliter par tous les moyens le voyage des agents diplomatiques de la Russie jusqu'à Pékin. C'est, toutefois, le gouvernement russe lui-même qui défraie toutes les dépenses. Enfin, il est convenu que les représentants de la Russie en Chine auront tous les droits et privilèges reconnus par le gouvernement du Bogdokhan aux ministres des puissances étrangères.

Si l'on compare les traités de 1728 et de 1858, on remarque que le premier parle également des ambassades chinoises en Russie, tandis que le dernier n'a en vue que les missions diplomatiques de la Russie

la cour de Pékin n'ont, en général, jamais manqué de prêcher la conciliation et de mettre, lorsqu'il l'a fallu, des bornes aux réclamations injustes et insolentes élevées contre le gouvernement chinois. Lord Elgin écrivait, en 1858, à lady Elgin que, « depuis qu'il a observé ses compatriotes en Orient parmi des populations trop timides pour résister et trop ignorantes pour se plaindre, il a vu plus pour en être dégoûté qu'il n'avait vu avant cette époque pendant tout le cours de sa vie » (1). Le noble lord déclare que « dans leurs relations avec la Chine les Anglais ont agi scandaleusement (*scandalously*); » on sait que sa clémence envers les Chinois et l'énergique résistance qu'il opposait à toute mesure de cruauté inutile furent ouvertement blâmées par les résidents anglais en Chine et par leurs amis en Angleterre. Lord Elgin savait bien que sa conduite et sa résolution de sauver la Chine du pillage et de maux qui ne pouvaient servir à la réussite de sa mission diplomatique, lui attireraient de la haine et lui feraient beaucoup d'ennemis. Mais il resta inébranlable dans sa conviction que jusqu'à présent le contact des Chinois avec les nations civilisées n'a été que pernicieux aux premiers et que les ressortissants de la Grande-Bretagne en Chine, par leur manque de conscience et leur soif de gain, n'ont pu inculquer aux Chinois que haine et mépris pour la civilisation européenne.

Il faut espérer que l'opinion généreuse de lord Elgin l'emportera dans les conseils du gouvernement anglais. Toutefois, le passé nous prouve que celui-ci n'a pas toujours su résister à la tentation d'user de sa puissance pour imposer sa volonté. Les guerres de 1839, de 1858 et de 1860 témoignent que la politique anglaise a profité de prétextes « scandaleux » et « révoltants » pour se jeter sur la faible Chine. Les traités de Nanking et de Tien-tsin ont créé un état de choses qui est véritablement une exploitation sans bornes de toutes les richesses de la nation chinoise, ruinant ostensiblement sa prospérité et compromettant de jour en jour son indépendance politique. Et c'est dans ces circonstances si éminemment favorables que l'on déclare le commerce anglais en Chine incapable de se développer plus longtemps! Le rôle tout passif des Chinois dans le commerce de leur propre pays avec l'étranger est reconnu dangereux pour les habitants des concessions étrangères! On demande qu'il soit permis aux

(1) Lord Elgin, *Letters and Journals*, p. 252 : « *Certainly I have seen more to disgust me with my fellow-countrymen than I saw during the whole course of my previous life, since I have found them in the East among populations too timid to resist and too ignorant to complain.* » Comparez aussi p. 289 et 393.

étrangers d'exploiter également l'intérieur de l'empire du Milieu à des conditions plus avantageuses que celles qui sont faites aux marchands du pays!

Le danger que ces prétentions inouïes renferment pour toutes les relations internationales avec la Chine, est évident. Elles ont déjà amené, dans les colonies européennes, une crise et un malaise moral qui n'attendent qu'une occasion favorable pour faire explosion. La moindre faiblesse de la part des gouvernements européens, le moindre désir d'exploiter, dans l'intérêt d'un parti, les matières inflammables accumulées dans l'extrême Orient pourront causer un incendie général et provoquer les complications les plus dangereuses.

Si l'on veut comprendre tout le danger de la situation actuelle, il faut tenir compte des griefs très graves que le gouvernement de Pékin a contre les puissances chrétiennes. Quand l'envoyé de la Grande-Bretagne, sir Rutherford Alcock, prit congé du prince Kung, celui-ci le congédia avec ces mots : « *Veuillez emporter avec vous l'opium et les missionnaires* ». Dans ces mots se résument les deux griefs principaux dont se plaint depuis longtemps le gouvernement chinois. Il faut malheureusement avouer que sur ces deux points la position de ce gouvernement est inattaquable au point de vue de la justice et du droit.

L'opium est le principal article d'importation de la Grande-Bretagne en Chine. Il est importé des Indes anglaises, soit en acquittant les droits très élevés de douane, soit en contrebande, dans la proportion de plus de 80,000 caisses ou 6 millions de kilogrammes (1). On affirme que plus de 8 millions d'habitants du Céleste Empire consomment cette énorme quantité et le prix très élevé de ce produit devrait faire supposer que les classes riches et instruites sont seules en état de se permettre la jouissance de le fumer. Cette conclusion se confirme par le fait que l'appauvrissement de la nation chinoise s'accentue avec une rapidité effrayante. Il est inutile de décrire l'influence de la consommation de l'opium sur le caractère moral et sur les facultés intellectuelles. Chacun sait que les malheureux qui ont pris l'habitude de fumer l'opium ne sont plus en état de s'arrêter, bien qu'ils constatent eux-mêmes la ruine inévitable de leur fortune et l'extinction progressive de leurs forces physiques et morales.

On se demandera pourquoi, dans ces circonstances, le gouvernement

(1) La production de l'opium dans la Chine même est insignifiante. La défense de cette production n'a pas de sens aussi longtemps que l'opium est importé par les Anglais.

chinois ne défend pas l'importation de ce poison dans le pays? Les principes du droit des gens et les idées primitives de justice lui donnen le droit, lui imposent le devoir d'arrêter l'empoisonnement systématique de ses sujets.

Il n'y a qu'une seule réponse à faire : le commerce anglais de l'opium atteint la somme de 12 millions de livres sterling et une grande partie du budget des dépenses des Indes anglaises, 6 millions de livres sterling, est couverte par les droits d'exportation prélevés sur l'opium. En d'autres termes, la nation chinoise est *forcée* de s'empoisonner pour donner des profits immenses aux marchands anglais et pour couvrir les dépenses du gouvernement de Calcutta! Jusqu'au traité de Tien-Tsin, l'importation de l'opium était prohibée; on l'importait en quantités énormes, mais en contrebande. Lord Elgin était personnellement convaincu que « les maux de ce commerce illégitime et démoralisant sauraient difficilement être exagérés et qu'il déshonorait, à la fois, le producteur, l'importateur, l'employé de douane, fût-il étranger ou chinois, et l'acheteur (1) ». Et pourtant le noble lord ne recula point devant la responsabilité de légitimer ce trafic de contrebande par son traité de Tien-Tsin, parce que le gouvernement chinois avait déclaré qu'il était impuissant à maintenir la prohibition totale, même avec l'assistance des puissances étrangères. En présence de cette déclaration, l'importation de l'opium fut sanctionnée par le traité de 1858.

Malgré toute l'estime que nous professons pour les vues élevées de lord Elgin, il nous paraît que la défense de sa conduite n'est guère heureuse. La résolution ferme et sincère des puissances civilisées de donner leur concours au gouvernement chinois pour la poursuite du commerce de l'opium aurait, du moins, fait le meilleur effet sur la nation chinoise. La défense établie par le gouvernement anglais d'importer l'opium en Chine et la ferme volonté de poursuivre toute infraction à ce sujet mettraient certainement un terme à l'empoisonnement systématique de toute une nation; dans tous les cas, il vaudrait la peine de tenter l'expérience avant d'affirmer qu'il est impossible d'exterminer un commerce aussi honteux, « même avec l'assistance des puissances étrangères ». Le seul effet *moral* d'une défense de ce commerce de la part de l'Angleterre aurait déjà la meilleure influence sur toutes les relations de l'Europe avec la Chine.

(1) Lord ELGIN, *Letters and Journals*, p. 278.

Actuellement, le gouvernement anglais non seulement ne défend pas ce trafic, mais il le protége malgré toutes les réclamations de la part du gouvernement chinois et malgré les protestations énergiques de plusieurs hommes d'État anglais. Dans ces circonstances, le gouvernement de Pékin est tout-à-fait impuissant à mettre des entraves à l'empoisonnement de la nation ; n'étant pas maître sur son propre territoire, n'ayant pas le droit de défendre l'importation de l'opium, il est obligé d'assister en spectateur forcé à la ruine morale et matérielle de son peuple. Et c'est la puissance qui est, par excellence, le représentant de la civilisation européenne en Chine qui protége un commerce aussi dégradant et aussi honteux ! C'est le commerce de l'opium qui occupe la première place dans les relations internationales par lesquelles les nobles principes de la civilisation chrétienne doivent être inculqués à la Chine !

On conçoit les conséquences pratiques de cet état de choses. Tout Chinois qui aime sa patrie, tout fonctionnaire chinois qui est pénétré de ses devoirs envers son peuple, toute la nation chinoise même sont obligés de porter une haine implacable à la civilisation européenne et à ses représentants en Chine qui, par l'empoisonnement, prétendent répandre les bienfaits d'une culture supérieure. Nous disons que cette haine des Chinois s'étend à tous les étrangers ou à tous les *diables d'outre-mer*, car les Chinois confondent toutes les nations européennes et américaines, à l'exception de la Russie. Le commerce de l'opium ne concerne donc pas *exclusivement* la Grande-Bretagne qui le protége ; non, il a une portée *universelle*, car la haine provoquée par ce trafic dans le cœur de tous les lettrés et de chaque vrai patriote chinois se porte également sur les ressortissants de toutes les autres puissances chrétiennes. Mais cette importance universelle du commerce de l'opium appelle l'attention encore à un autre point de vue.

Des personnes qui connaissent la Chine par un séjour de plusieurs années, nous ont affirmé que l'appauvrissement de la population de ce pays fait des progrès effrayants. Ce fait est expliqué par deux causes principales : 1° la consommation de l'opium et 2° la ruine progressive de l'industrie et du commerce des Chinois. L'opium absorbe graduellement les forces intellectuelles de la nation et pousse les consommateurs, qui appartiennent principalement aux classes éclairées de la société, à une ruine inévitable, tandis que l'inondation du marché chinois par les produits des manufactures anglaises et américaines a nécessairement dû tuer l'industrie, ainsi que le commerce national. On ne peut contester

ni la décadence de l'industrie chinoise, ni l'usurpation systématique, par les étrangers, des branches de commerce exploitées antérieurement par les indigènes eux-mêmes.

En présence de ces circonstances, ce ne sont pas seulement les droits incontestables du gouvernement chinois qui exigent la prohibition du commerce de l'opium; ce ne sont pas seulement les intérêts suprêmes et la dignité morale qui imposent au gouvernement anglais le devoir de poursuivre ce trafic par la loi et par tout son pouvoir administratif; ce ne sont pas seulement les intérêts sublimes de la civilisation chrétienne qui se révoltent contre l'empoisonnement forcé de toute une nation qui a le malheur de n'être pas chrétienne et de se trouver trop faible; non, ce sont toutes les puissances du monde civilisé, engagées dans des relations quelconques avec la Chine, qui doivent insister sur la cessation d'un commerce qui est universellement reconnu comme honteux et comme contraire aux principes de la morale et du droit.

Il reste un autre argument, le plus fort et le plus convaincant, peut-être, pour notre siècle : plus on importera d'opium en Chine, plus on empoisonnera la nation chinoise, et plus elle deviendra pauvre, plus elle perdra les qualités d'un acheteur recherché. Une nation ruinée et abrutie cesse de compter parmi les consommateurs désirés du marché universel.

Nous comprenons maintenant pourquoi le chef du gouvernement chinois suppliait le représentant de la Grande-Bretagne d'emporter l'opium.

La question des missionnaires en Chine est intimement liée à celle de l'opium. M. Medhurst affirme que l'insuccès de la propagande chrétienne en Chine s'explique, en grande partie, par le commerce de l'opium, qui neutralise les efforts des missionnaires non seulement dans leurs effets directs sur les victimes mêmes, mais aussi par les sentiments de haine et de suspicion à l'égard de tout ce qui est étranger que ce commerce engendre généralement chez les indigènes (1).

Il y a un lien plus étroit entre ces deux questions : de même que le commerce de l'opium ne s'explique que par un abus de la force, la position des missionnaires en Chine n'est également qu'une négation des droits incontestables du gouvernement territorial.

L'état de choses existant en Chine au sujet des missions et des con-

(1) MEDHURST, *The Foreigner in Far Cathay*, p. 44. L'auteur a été pendant de longues années consul britannique à Shanghaï.

grégations chrétiennes, n'a été créé qu'en 1858 par les traités de Tien-Tsin. Toute la nation chinoise se distingue par l'indifférentisme le plus absolu en matière religieuse. La religion chrétienne est connue en Chine depuis le VIIe siècle; l'islamisme est connu depuis le milieu du XIe et le judaïsme depuis le XIVe siècle. Outre ces religions, il y a en Chine plusieurs autres confessions, mais on prétend que la majorité de la nation appartient au bouddhisme et au daossisme (1). Grâce à ces faits, le Chinois ne se croit jamais en droit d'attenter à la liberté de conscience d'autrui. On pourrait dire que la Chine est le pays classique de la liberté de conscience.

La religion chrétienne a été propagée pendant des siècles dans l'empire du Milieu sans rencontrer des entraves quelconques de la part du gouvernement. On connaît le rôle brillant que les jésuites ont joué à la cour de l'empereur Kang-Tsi. Leurs intrigues et leur intervention dans l'administration du pays ont provoqué contre eux et contre l'église chrétienne toute entière des mesures répressives de la part du gouvernement chinois. En 1858, la situation changea complètement. La Chine fut obligée non seulement de tolérer la propagande de la religion chrétienne, mais encore de lui donner une protection toute spéciale.

L'article 13 du traité conclu à Tien-Tsin entre la Chine et la France porte ce qui suit : « La religion chrétienne ayant pour objet essentiel de porter les hommes à la vertu, les membres de toutes les communions chrétiennes jouiront d'une entière sécurité pour leurs personnes, leurs propriétés et le libre exercice de leurs pratiques religieuses, et une protection efficace sera donnée aux missionnaires qui se rendront pacifiquement dans l'intérieur du pays, munis de passeports réguliers. Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'empire chinois au droit, qui est reconnu à tout individu en Chine, d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques, sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait.» L'article VI de la convention additionnelle, conclue à Pékin en 1860 avec la France, ajoute que « les établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués sur les Chrétiens pendant les persécutions seront rendus à leurs propriétaires avec les cimetières et autres édifices qui en dépendent. »

Ces stipulations ont eu dans la pratique des conséquences telles que, d'après la conviction de tous ceux qui connaissent la situation actuelle

(1) Comparez le remarquable ouvrage du professeur WASSILIEW : *Les religions de l'Orient: le confucitsme, le bouddhisme et le daossisme*. Saint-Pétersbourg, 1873. (En russe.)

de la Chine, il faut régler la « question des missionnaires » aussi promptement que possible si l'on veut prévenir de sérieuses complications.

Il importe de distinguer les missions protestantes des missions catholiques.

Les missionnaires protestants s'établissent dans les ports ouverts, se bâtissent, aux *concessions* ou aux alentours, des maisons à l'européenne et vivent plus ou moins dans la société des étrangers. Les Chinois sont convaincus qu'ils s'occupent de commerce. Étant mariés, ils ne peuvent s'acquitter exclusivement de leurs devoirs de missionnaires et les Chinois ne leur accordent pas tout le respect nécessaire, parcequ'aux yeux des Chinois le célibat est une des conditions principales du sacrifice de soi-même.

Les missionnaires catholiques sont beaucoup plus populaires et leur activité a été plus remarquable. Leur procédé de propagande est tout autre que celui des protestants. « Leur système, dit M. Medhurst, est de pénétrer, dès leur arrivée, aussi loin que possible dans l'intérieur, d'éviter tout rapprochement avec les marchands étrangers, de se déguiser en Chinois, et de travailler dans l'obscurité et sans relâche aux différentes stations occupées par leurs frères depuis de longues années, quelquefois depuis des siècles[1]. » Tout le monde reconnaît leur dévouement et admire l'énergie et l'activité dévorantes avec lesquelles ils exercent l'œuvre de l'apostolat.

Il ne faut cependant pas oublier le revers de la médaille. Les missionnaires catholiques se trouvent sous la protection exclusive et énergique du gouvernement français. Les clauses des traités sus-mentionnés ont créé aux missionnaires une position qui est privilégiée, mais aussi très-dangereuse, surtout s'ils veulent abuser des droits qui leur sont reconnus. Les prêtres catholiques, obligés de vivre dans la retraite, se sont permis d'exiger la restitution de propriétés confisquées depuis longtemps pour des motifs politiques, spécialement de quatre-vingt maisons dans lesquelles étaient installées depuis longtemps des écoles chinoises; ils ont érigé des églises dans des endroits où les préjugés chinois ne le permettent point. De plus, ils se sont arrogé le droit de juridiction sur les membres indigènes de leur église; ils s'attribuent à l'intérieur de la Chine une position semi-officielle, égale à celle des mandarins; ils contestent l'autorité du gouvernement chinois à l'égard de ses propres sujets chrétiens et cherchent à protéger ceux-ci contre les exigences légitimes des autorités loca-

(1, MEDHURST, *The Foreigner in Far Cathay*, p. 33, 36 et suivantes.

les, en les encourageant dans le refus des impôts; ils importunent les autorités chinoises et réclament, le cas échéant, des indemnités exagérées; ils cherchent, enfin, à soustraire les Chinois chrétiens à la juridiction des tribunaux locaux. En un mot, les missionnaires catholiques constituent aujourd'hui un État dans l'État et, malheureusement les missionnaires protestants aspirent quelquefois à la même position.

Il est clair que les missionnaires catholiques ne pourraient abuser ainsi des clauses des traités s'ils ne trouvaient un appui constant dans la légation et les consulats de France en Chine. Dans le passé, plus le gouvernement français était soumis aux influences cléricales, plus la protection diplomatique et consulaire couvrait les prétentions les plus exagérées des missionnaires. Quant aux représentants des autres puissances accrédités à la cour de Pékin, ils ont montré généralement plus d'indépendance et de justice envers les réclamations inouïes des missionnaires.

Le représentant de Russie n'a jamais été intéressé directement dans cette question, parce que la propagande de la confession grecque-orthodoxe est très insignifiante et que les membres de la mission ecclésiastique à Pékin ne se permettent jamais de méconnaître l'autorité du gouvernement chinois à l'égard de ses propres sujets. Les ministres de la Grande-Bretagne et des États-Unis de l'Amérique du Nord ont toujours parfaitement compris le danger que comporte la question des missionnaires pour la sûreté personnelle de tous les étrangers en Chine. Lord Elgin recevant, en 1858, une députation des missionnaires protestants à Shanghaï, lui dit, entr'autres, ce qui suit: « Les nations chrétiennes demandent pour leurs sujets ou leurs citoyens, séjournant en Orient sous des gouvernements non chrétiens, des privilèges d'exterritorialité. *Elles sont dès lors obligées, quand elles cherchent à étendre les droits de résidence et de commerce, de se garder d'abuser de ces privilèges exceptionnels au préjudice du pays qui les a concédés.* » Le noble lord ajoutait que malheureusement les gouvernements civilisés ne se sont pas toujours pénétrés de cette obligation, et qu'en laissant impunis les abus et des crimes, ils ont discrédité le nom de Chrétien et inspiré la haine des étrangers aux nations non chrétiennes qui ne l'avaient point. Spécialement, l'entrée dans le giron de l'Église ne devrait jamais provoquer l'espoir de se procurer par ce moyen les avantages d'une protection anormale et illégitime[1].

(1) Lord Elgin, *Letters and Journals*, p. 243.

Sir Fréderic Bruce, le frère cadet de lord Elgin, qui a occupé pendant quelques années, avec distinction, la haute position de représentant de la Grande-Bretagne à la cour de Pékin, et sir Thomas Wade, l'envoyé actuel de l'Angleterre en Chine, se sont exprimés dans le même sens.

Il est inutile de chercher d'autres témoignages pour montrer que les prétentions des missionnaires ne peuvent être défendues ni sur la base des traités internationaux, ni par les principes du droit naturel ou du droit des gens. Aussi a-t-il été assez difficile de réfuter l'argumentation du memorandum chinois, en date du 9 février 1871, dans lequel le gouvernement de Pékin se plaignait notamment de la conduite des missionnaires catholiques.

Tout en reconnaissant que le gouvernement chinois, dans son fameux memorandum, a peint la conduite des missionnaires sous des couleurs un peu chargées, nous sommes obligé d'avouer qu'il est impossible de déclarer non fondés les griefs formulés contre eux. C'est un fait avéré que le succès de la propagande catholique s'explique en grande partie par les promesses des missionnaires et par les avantages qu'ils ont procurés aux indigènes qui se laissent baptiser; ceux-ci savent qu'ils trouveront dans les missionnaires des protecteurs puissants contre l'autorité du gouvernement.

Cet état de choses ne peut évidemment durer longtemps : une explosion contre tous les Chrétiens, étrangers et chinois, peut éclater à chaque instant dans l'empire du Milieu. Les Chinois ne portent généralement pas de haine à l'étranger; leur naturel bon et timide les en empêche. Mais la propagande de la religion chrétienne dans des conditions injustes et le mépris que les missionnaires et leur protecteurs haut placés affichent pour les institutions et l'indépendance du pays, exaspèrent surtout les mandarins et les lettrés, c'est-à-dire les classes les plus influentes. Les Chinois sont indifférents en matière de religion, mais jamais ils ne pardonneront à ceux qui touchent à leurs traditions, à leur constitution nationale, à leurs préjugés et à leur amour-propre.

Il serait difficile, dans les circonstances actuelles, de dire par quels moyens pratiques on pourrait donner satisfaction aux justes prétentions du gouvernement et prévenir une explosion générale. Il nous paraît nécessaire de ne jamais perdre de vue, dans cette question, les deux points suivants : 1° les gouvernements chrétiens ne pourront pas faire subitement *volte-face* et abandonner tout-à-fait les missionnaires et les communautés chrétiennes à la merci de l'arbitraire des mandarins

et du gouvernement de Pékin; 2° en reconnaissant aux missionnaires un droit à leur protection, les puissances chrétiennes seront obligées de faire rentrer l'activité de ces derniers dans des limites qui soient conformes aux intérêts des nations civilisées en Chine et qui s'accordent avec l'autorité du gouvernement chinois envers ses propres sujets et sur son territoire. Si l'on remplit ces deux conditions, on évitera, d'un côté, que les Chinois puissent se croire délivrés par le baptême de toute soumission à leur gouvernement, et de l'autre, que les missionnaires catholiques et protestants empiètent systématiquement sur les droits incontestables de la Chine. Mais aussi longtemps que se prolongera l'état de choses actuel, aussi longtemps que les missionnaires constitueront un État dans l'État, aussi longtemps qu'ils interviendront dans les relations du gouvernement chinois avec ses sujets, tous les étrangers, sans exception aucune, seront sur le qui-vive, et ni leur sûreté personnelle, ni leurs biens ne seront garantis contre une explosion formidable. Le gouvernement chinois, s'il désire sincèrement prévenir cette explosion et continuer à vivre en paix avec les nations chrétiennes, répétera aux gouvernements civilisés le mot que nous avons rappelé : « Délivrez-nous des missionnaires. »

V.

Il ne sera pas difficile maintenant de saisir nettement la portée *universelle* du conflit actuel entre la Russie et la Chine. Les faits que nous avons exposés et le témoignage des hommes les plus compétents nous prouvent unanimement que depuis longtemps une crise existe dans les relations entre la Chine, d'un côté, et les puissances de l'Europe occidentale et les États-Unis de l'Amérique du Nord, de l'autre. Le conflit actuel n'aurait jamais surgi entre la Russie et l'empire du Milieu, si les Chinois n'avaient été forcé de haïr les étrangers, de mépriser la civilisation européenne et d'aspirer de toutes leurs forces à voir le sol chinois délivré d'hommes qui se moquent constamment de leurs traditions les plus chères et empiètent sur leurs droits les plus incontestables.

En d'autres termes, le conflit entre la Russie et la Chine n'est que la conséquence malheureuse du traitement auquel l'empire du Milieu a été soumis de la part des autres puissances civilisées et des guerres injustes qu'on lui a faites. Le meilleur remède qu'on y puisse porter, c'est, d'après nous, de faire droit à la demande du prince Kung : cesser le commerce d'opium et délivrer la nation chinoise des missionnaires. La Russie a la

mauvaise chance de servir d'occasion à l'explosion d'une crise dont les conséquences sont incalculables. Toutefois, il faut dès à présent se rappeler que les causes de la crise étant universelles, celle-ci ne saurait se limiter à la Russie seule. La force des choses même donnerait une extension universelle à ce conflit, et *toutes* les relations internationales avec la Chine devraient nécessairement changer de fond en comble.

Cette conclusion n'est que la résultante des forces qui jusqu'à présent ont régi les relations avec la Chine. Elle est basée notamment sur les rapports d'amitié et de bon voisinage existant depuis deux siècles entre la Russie et le Céleste Empire. Elle s'impose, enfin, avec une force irrésistible, si l'on jette un regard sur les causes accidentelles du différend qui divise aujourd'hui ces deux puissances.

Le traité signé, en octobre 1879, à Livadia, n'est pas publié jusqu'à présent officiellement, quoique les journaux aient publié un acte en dix-huit articles que l'on a déclaré conforme à celui que le gouvernement de Pékin a refusé de ratifier. Nous ne sommes pas en état de nous prononcer sur l'authenticité de l'acte publié, question à laquelle il nous paraît superflu de nous arrêter en ce moment[1]. Tout le monde sait cependant que la possession de la province de Kouldja a été la pierre d'achoppement du traité de Livadia et que la restitution de cette province sous des conditions dictées par la Russie a soulevé à Pékin tout le parti militaire avec le fameux général Tso-Tsoun-Tang à sa tête. Mais ce qu'on ignore généralement, ce sont les circonstances dans lesquelles cette province a été occupée par la Russie.

Vers le milieu du siècle dernier, les Chinois, après une lutte acharnée, devinrent maître de la Dsoungarie, nommée par eux *Thian-Schan-Pelou*, ainsi que de la partie orientale du Tourkestan. Ces deux provinces furent réunies en une seule province d'Ily, ainsi nommée du fleuve de ce nom. La ville principale était Kouldja et ce nom fut plus tard employé très souvent pour désigner toute la province. La population de la province se composait de Mongols (Dsoungares) et, en majorité, de Tharantjis et de Dounganes musulmans. Ces derniers ont toujours porté une haine implacable aux Chinois qui leur ont fait souffrir toute sorte d'exactions, de persécutions et de cruautés. Des luttes incessantes ravageaient ce riche pays et des massacres horribles décimaient la population.

(1) Ces lignes ont été écrites à Baden-Baden, en août, au moment où le marquis de Tseng était déjà arrivé à Saint-Pétersbourg pour le renouvellement des négociations diplomatiques.

Il est naturel que pendant la guerre des Taipings qui, de 1850 à 1865, a ravagé les provinces les plus riches de la Chine, des insurrections aient éclaté dans tous les pays de l'empire. En 1862, le trône de la dynastie mantchoue, actuellement règnante en Chine, fut sérieusement ébranlé par les Taipings, qui avaient établi leur gouvernement à Nanking, la seconde capitale de la Chine. Les Dounganes de la province d'Ily se révoltèrent alors contre les Chinois; en 1865, ils avaient réussi à les chasser de leur pays et à établir un gouvernement indépendant sous un chef indigène. Après avoir reconquis toute la province de Thian-Shan-Pelou, les Dounganes victorieux se jetèrent sur les provinces du Tourkestan de l'Est et occupèrent, entre autres, les villes de Koutcha, d'Akson et d'Iarkand. Les troupes chinoises furent constamment battues par les insurgés et le mouvement prit des dimensions effrayantes parmi les populations musulmanes de ces contrées. Le gouvernement chinois ne fut pas en état de rétablir son autorité sur les Dounganes, même après qu'avec l'assistance des « légions étrangères » (européennes et américaines) il eut été assez heureux pour mettre fin à la guerre des Taipings.

Ces circonstances permirent aux Dounganes d'établir leur propre gouvernement à Kouldja et la Chine perdit toute autorité dans cette contrée.

La Russie demeura, pendant des années, simple spectatrice de ces luttes, quoique son commerce avec l'intérieur de la Chine, garanti par les traités, fût presqu'entièrement interrompu. Mais ce rôle ne pouvait durer. Le gouvernement doungane de Kouldja n'avait aucune stabilité : les chefs des Dounganes s'entr'égorgeaint, les luttes intestines entre les divers partis ne cessaient point et la tranquillité de ces contrées limitrophes des possessions russes était constamment troublée. Cette situation finit par devenir intolérable, d'autant plus que la force des choses poussait la Russie toujours plus avant dans l'intérieur de l'Asie centrale. La sécurité du gouvernement du Tourkestan et de toutes les possessions russes dans l'Asie centrale était constamment menacée par ces troubles sur les frontières et par les mouvements incessants des populations musulmanes de l'Asie orientale.

Le gouvernement russe attira, à plusieurs reprises, l'attention du gouvernement de Pékin sur l'état de choses existant dans la province de Kouldja. Il lui rappela ses devoirs dans ces contrées et, de plus, lui témoigna par des faits l'intention de lui prêter secours. La Russie se

souvenait qu'au XVIIe siècle elle avait renoncé à la conquête d'Albazine, parce qu'elle ne se sentait point en état de maintenir l'ordre dans la province de l'Amour et de garantir la sécurité des frontières de son voisin. Mais, de 1865 à 1875, le gouvernement chinois était trop occupé pour rétablir l'ordre dans les provinces intérieures de la Chine; il n'avait pas les moyens de soutenir contre les Dounganes une lutte sérieuse.

Dans ces circonstances, la Russie se décida à une démarche énergique : elle se chargea elle-même de rétablir l'ordre sur ses frontières et de garantir la sécurité publique dans ses propres possessions. Le général Kolpakowsky occupa, en juillet 1871, la province de Kouldja, et grâce à des mesures efficaces l'ordre fut bientôt rétabli. La cour de Pékin reçut sur le champ toutes les explications voulues sur les motifs qui avaient fait agir le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Il lui fut déclaré qu'en présence de l'impuissance ou de la répugnance du gouvernement chinois à rétablir l'ordre dans la province d'Ily et des incursions perpétuelles des Dounganes sur le territoire russe, ainsi que de leurs attaques contre les marchands russes dont la sécurité avait été garantie par le gouvernement chinois, le gouvernement russe s'était vu forcé d'occuper Kouldja. La cour de Pékin reçut, en même temps, l'assurance que la Russie n'avait nullement l'intention d'annexer définitivement cette province, mais qu'elle promettait formellement de la restituer, quand l'ordre serait rétabli et que la sécurité des possessions russes limitrophes serait garantie pour l'avenir. La cour de Pékin prit acte de cette déclaration.

Pendant des années, les Chinois s'abstinrent de toucher à cette question. Ils calculaient fort justement que la Russie était plus à même de rétablir l'ordre à Kouldja que ne le pouvaient faire leurs mandarins et leurs soldats. Mais leur attitude se modifia radicalement en 1876, quand ils se convainquirent qu'une parfaite tranquillité règnait dans la province d'Ily et que les Dounganes s'étaient volontairement soumis à l'autorité russe. Le triomphe rapide des Chinois à Kasghar, qu'ils réussirent à reconquérir plus par l'intrigue et par la corruption que par les victoires militaires du général Tso-Tsoun-Tang, les rendit toujours plus arrogants. Le gouvernement de Pékin profita également avec beaucoup d'adresse des complications provoquées par la question d'Orient. Il exigea la restitution de Kouldja. Cette restitution n'étant pas exécutée sur-le-champ et sans condition, il souleva toute sorte de difficultés au commerce russe et ne donna aucune satisfaction aux plaintes les plus justes des commerçants.

A toutes les réclamations de la Chine, la Russie ne pouvait donner qu'une seule réponse, c'est qu'elle reconnaissait tous les droits du gouvernement chinois sur la province de Kouldja et qu'elle était prête à la restituer à la condition que le gouvernement chinois l'indemnisât des dépenses inévitables d'une administration de plusieurs années et qu'il lui offrît des garanties suffisantes pour la sécurité des possessions russes à l'avenir. La cour de Pékin parut reconnaître toute la justice de cette réponse; elle envoya à Saint-Pétersbourg Chung-How, un de ses plus hauts dignitaires et parent de l'empereur règnant. Les pleins pouvoirs communiqués par l'ambassadeur du Bogdokhan au cabinet de Saint-Pétersbourg, ainsi que toute son attitude pendant les négociations, ne pouvaient faire naître le moindre doute ni sur le caractère sérieux et circonspect de Chung-How, ni sur son pouvoir de signer un traité au nom du gouvernement chinois. Toutefois, le traité élaboré après des négociations bien longues, pendant lesquelles le plénipotentiaire fut continuellement en communications directes avec son gouvernement, n'a pas été ratifié par le Bogdokhan.

Il va de soi que personne ne saurait contester le droit du gouvernement de Pékin de refuser son approbation à un traité international. Ce droit est reconnu par le droit international européen et les Chinois eux-mêmes ont eu l'occasion de se convaincre, par des faits, que quelques puissances civilisées non-seulement ne donnent pas leur ratification à un traité conclu avec la Chine, mais qu'elles profitent même de l'exécution trop empressée des stipulations de ce même traité par le gouvernement de Pékin. Cependant les raisons mises en avant par la cour de Pékin pour expliquer son refus sont trop puériles. La cour de Pékin prétend que Chung-How a outrepassé ses pleins pouvoirs et que le traité de Livadia est le premier traité qui, concernant la Chine, ait été signé hors du sol chinois. Quant à la première raison, elle n'est nullement concluante; en présence des pleins pouvoirs communiqués par l'ambassadeur chinois, on ne pouvait douter de son pouvoir de conclure tout traité imaginable. La seconde raison est encore plus malheureuse, puisque c'est le gouvernement chinois lui-même qui a envoyé Chung-How à Saint-Pétersbourg.

Des nouvelles authentiques de Pékin confirment que le traité de Livadia n'a été qu'un prétexte favorable au parti militaire ou national de la cour de Chine pour provoquer une crise générale dans les relations avec les puissances étrangères : on veut déchaîner les sentiments de

haine dont est pénétrée la nation chinoise. Ce parti a à sa tête le fameux général Tso-Tsoun-Tang, sur le génie militaire duquel il compte beaucoup, et il comprend parfaitement que s'il peut provoquer un conflit sanglant avec la Russie, il sera beaucoup plus facile de provoquer le massacre total de tous les étrangers résidant en Chine, une fois que le parti pacifique à la cour de Pékin, qui reconnaît comme chef le prince Kung, aura été culbuté.

Ces calculs du parti militaire ne se réaliseront point, nous en sommes convaincu, et une guerre entre la Russie et la Chine n'éclatera point. La mission du marquis de Tseng à Saint-Pétersbourg nous en donne la garantie. Celui-ci ne saurait méconnaître la justice des réclamations de la Russie à l'égard de la province de Kouldja et il se convaincra, dans la capitale de l'empire de Russie, de la ferme résolution du gouvernement impérial de n'abandonner jamais ses droits et de ne pas sacrifier son prestige en Asie.

Le traité de Livadia reconnaît ces réclamations et c'est seulement sur cette base que des pourparlers diplomatiques peuvent avoir lieu. En effet, pour juger impartialement dans cette question l'attitude de la Russie au point de vue de droit international, il faut tenir compte des considérations suivantes :

1° Les principes du droit international ne peuvent pas s'appliquer d'une façon absolue aux États de l'extrême Orient, notamment pas à la Chine. Les Chinois ne comprennent pas assez bien les principes juridiques qui régissent les rapports entre les nations civilisées. En Europe, un État qui prend des engagements est tenu de les remplir. Sans doute, il lui arrive de s'y soustraire, de faire appel à la force et de déchirer les traités. Mais cette *ultima ratio* est une extrémité qui forme l'exception, non la règle. Ordinairement l'on considère la fidélité aux engagements comme la base des relations internationales. En Asie et en Chine, c'est le contraire : ménager l'*étranger* est une honte, surtout quand celui-ci ne ménage lui-même personne et se rit de droits imprescriptibles. Plus cette haine existe au sein d'une nation asiatique, plus il faut des *garanties matérielles* pour l'exécution des engagements internationaux.

2° En déclarant qu'elle occuperait Kouldja provisoirement, jusqu'à ce que le gouvernement chinois fut en mesure d'y rétablir son autorité, la Russie n'avait évidemment pas la pensée de se constituer le serviteur, le concierge du gouvernement chinois. C'est un rôle qu'on ne peut supposer à un grand État. Le gouvernement russe n'avait en vue que la

sécurité de ses propres possessions; en promettant de rendre Kouldja quand le gouvernement chinois serait en mesure d'y rétablir son autorité, c'est encore sa propre sécurité qu'il avait en vue. Il s'ensuit que la condition de la restitution devrait être l'établissement à Kouldja d'une autorité chinoise qui aurait la volonté et le pouvoir de garantir la sécurité des rapports internationaux avec la Russie et la tranquillité des possessions russes limitrophes. Or, tel n'est nullement le cas. Le gouvernement chinois, aussi longtemps qu'il restera sous l'influence du parti militaire, ne donnera pas la moindre garantie qu'il a la volonté et le pouvoir de faire respecter les engagements contractés à l'égard de la Russie. A cause même des injustices inscrites dans des traités qui lui ont été imposés par la force brutale, la nation chinoise n'aspire qu'au renversement de tous ses engagements internationaux.

L'entrée des Chinois à Kouldja serait, en outre, indubitablement marquée par le massacre de toutes les populations qui se sont révoltées. La nouvelle de la restitution de Kouldja a produit une panique générale au sein de ces populations qui portent aux Chinois une haine sans bornes. Les Tharantjis ont déjà déclaré aux autorités russes qu'ils ne se soumettront jamais à l'autorité chinoise et qu'ils quitteront la province à la suite des troupes russes. Quant aux Dounganes, ils sont beaucoup plus belligueux et disent que les Chinois ne désirent point leur soumission, mais demandent leur pays, la vallée d'Ily. « Si nous quittons ce pays, ont-ils déclaré, les Chinois l'occuperont tout de suite et ne nous restitueront jamais notre patrie. Si, au contraire, nous restons sur place, l'immigration en masse des Chinois ne saurait avoir lieu et, par conséquent, il nous sera plus facile de les combattre. Nous ne savons point quelle sera l'issue de cette nouvelle lutte, mais mieux vaut périr que de voir notre patrie aux mains de notre ennemi séculaire. » Ces pensées des Dounganes reçoivent déjà un commencement d'exécution et les Dounganes et les Tharantjis ont formé des bandes pour résister aux troupes chinoises quand elles rentreront à Kouldja après le départ des autorités russes.

Ces faits prouvent combien il aurait été difficile au gouvernement russe de restituer Kouldja à la Chine. L'*honneur* impose à la Russie de ne pas livrer à la haine des Chinois des populations entières et des gens sans défense qui, pendant neuf années, ont joui de sa protection. Ses *intérêts* les plus essentiels exigent qu'elle prévienne de nouvelles invasions de réfugiés sur le territoire russe et de nouveaux désordres sur ses frontières, désordres qui peuvent, du reste, provoquer des collisions dangereuses avec les Chinois eux-mêmes.

Toutes ces considérations prouvent suffisamment, à notre avis, le *droit* et le *devoir* du gouvernement russe : 1° d'exiger de la Chine qu'elle donne des garanties *certaines* que les populations dounganes et autres ne seront pas massacrées, que la frontière russe ne sera pas violée et que la Russie pourra vivre en paix et en sécurité après avoir restitué Kouldja; 2° de prétendre que le gouvernement chinois prouve sa ferme volonté d'exécuter ses engagements internationaux et de donner satisfaction aux sujets russes qui ont, d'ancienne date, des réclamations à faire valoir contre lui. Il est évident que jamais la Russie ne consentira à restituer Kouldja à un État ennemi. La Chine a été pendant deux siècles amie de la Russie; la province de Kouldja devait être restituée à cet État *ami*. Le gouvernement de Pékin n'obtiendra *jamais par la force* la restitution de cette province.

On voit pourquoi le traité de Livadia devait donner à la Russie des garanties certaines et combien il est naturel qu'une cession de territoire, permettant aux populations affolées par la terreur de se réfugier sur le sol russe, soit considérée comme la meilleure garantie. On comprend pourquoi le gouvernement russe ne pourra jamais céder sur ce point, c'est-à-dire, renoncer à la sécurité de sa frontière en restitutuant purement et simplement la province de Kouldja. La Russie sait par expérience combien sont dangereuses des concessions faites à une nation asiatique et particulièrement à la Chine, si elles ont l'air d'être arrachées par des menaces quelconques. La Chine ne verrait dans ces concessions qu'une preuve de faiblesse. Mais il dépend du gouvernement chinois de trouver d'autres garanties qu'une cession de territoire. Ces garanties, le gouvernement russe ne se refusera certainement pas à les discuter.

Nous voici au bout de notre tâche. Nous avons cherché à étudier avec une entière impartialité l'état des choses en Chine et les relations de ce pays avec la Russie et avec les autres puissances du monde civilisé. Il nous a été impossible de ne pas reconnaître les torts immenses que les gouvernements de l'Europe et de l'Amérique ont eus à l'égard de la nation chinoise. Sans vouloir offenser qui que ce soit, nous devons protester contre le commerce de l'opium, contre les agissements des missionnaires, et contre les tendances des résidents des « concessions étrangères » à considérer les Chinois, sur leur propre sol, comme hors la loi et comme les humbles serviteurs des étrangers.

Ces procédés iniques et les traités imposés de vive force et exécutés par les étrangers au gré de leurs caprices ont provoqué le carnage de Tien-Tsin, en 1871, et une sourde agitation dans tout l'empire du Milieu. Des tiraillements se produisent continuellement dans les plus hautes sphères du gouvernement de Pékin, et l'on remarque dans les actes de celui-ci une hésitation dangereuse et très souvent un tel manque de bonne volonté, à l'égard de toutes les puissances chrétiennes, qu'une étincelle suffirait pour provoquer une explosion formidable.

Plus nous avons été à même d'approfondir la situation des choses en Chine, plus nous avons pu pénétrer le caractère national des Chinois, et plus aussi nous avons dû nous convaincre qu'un changement essentiel est nécessaire dans les relations actuelles du monde civilisé avec ce pays. Si l'on veut amener un développement pacifique de ces relations, il ne suffit point que le gouvernement chinois établisse des missions diplomatiques permanentes en Europe et aux États-Unis de l'Amérique du Nord; il ne suffit pas non plus que l'on crée un code international applicable aux procès des tribunaux consulaires.

Ce qu'il faut, c'est que les puissances chrétiennes renoncent à l'idée que la force brutale seule est en état de convaincre la nation chinoise de la supériorité de la culture européenne, c'est qu'elles se souviennent toujours qu'en Chine existe une civilisation vieille de quarante siècles, essentiellement différente de la culture des nations chrétiennes, mais ayant néanmoins le droit d'être respectée, tout au moins en Chine. Les peuples civilisés ne doivent jamais perdre de vue qu'ils sont des intrus dans l'empire du Milieu, et qu'ils ont forcé les barrières élevées par les Chinois pour conserver la sainteté de leurs traditions, l'autorité de leur gouvernement, la pureté de leurs coutumes et l'intégrité de leurs aspirations nationales. On doit reconnaître qu'une nation de 440 millions d'hommes a le droit imprescriptible de vivre chez elle et selon ses convenances.

Sous ces divers rapports, il existe effectivement une *solidarité* d'intérêts entre toutes les nations chrétiennes qui ont des relations avec la Chine. Cette solidarité consiste dans l'obligation d'être toujours véritablement, vis-à-vis de la nation chinoise, les représentants d'une civilisation supérieure à celle de la Chine et d'une culture intellectuelle et morale engendrant plus de bienfaits que l'aveugle soumission aux préceptes de Confucius. A ce point de vue, les gouvernements européens et américains ne devraient jamais protéger des manœuvres prohibées par la morale et

la justice, ni prêter la main à la violation des droits les plus incontestables. Puissent-ils aussi prouver, devant leur conscience et devant l'humanité, qu'en favorisant les relations commerciales avec la nation chinoise, ils n'ont pas eu en vue, comme le disait lord Elgin, d'offrir à leurs sujets de nouvelles occasions « de remplir leurs poches au milieu des ruines qu'ils ont découvertes ou faites eux-mêmes. » Quant à la Russie, nous sommes convaincu qu'elle persévérera dans la voie qu'elle a choisie il y a deux siècles : celle d'une amitié sincère, de bon voisinage et d'une entente cordiale sur toutes les questions qui offrent des garanties de paix aux deux empires. La Russie ne quittera point cette voie, elle ne renoncera point à ses traditions historiques, elle n'oubliera jamais ses devoirs à l'égard de la nation chinoise. Mais s'il le faut, elle défendra ses droits et sa dignité, de toutes ses forces et par tous les moyens.

---

3 2044 019 987 056

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

WIDENER
FEB 1 0 1998
BOOK DUE